

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2987

10 décembre 2012

### SOMMAIRE

4 Advice, S.à r.l. ....	143335	General Distribution S.A. ....	143336
A.I.E. Lux ....	143335	Gesfim International S.A. ....	143376
Audus S.A. ....	143335	GIP International S.A. ....	143376
Brasserie New Ekseption S.A. ....	143336	KPI Retail Property 20 S.à r.l. ....	143337
BZLU ....	143339	Liechfield S.A. ....	143338
Capital Sports Investments S.à r.l. ....	143332	Luxcore S.A. ....	143338
CBP Select ....	143336	Luxembourg Yachting Services S.A. ....	143337
Cinq2base S.A. ....	143332	Luxland S.A. ....	143338
Conostix ....	143335	Metameco S.A. ....	143338
Constellation Software Luxembourg ....	143336	MINICO LUXEMBOURG Spf S.A. ....	143338
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. .....	143335	MIR Concept S.à r.l. ....	143338
David Brown Systems S.à r.l. ....	143336	PJ Lux S.A. ....	143332
Eperlan Participations S.A. ....	143376	Plan Tivan S.A. ....	143332
Erste Bank Trading ....	143330	Polaris Investment S.A. ....	143351
Euroamerican Finance S.A. ....	143330	R.E.P. Real Estate Participation S.A. ....	143332
Euro-Creativ SA ....	143330	Saroda SA ....	143333
Fermetures Internationales S.A. ....	143330	Sivry SpF S.A. ....	143333
Financière Egine Holding S.C.A. ....	143331	Société Financière L. Dapt ....	143332
Financière Egine Holding S.C.A. ....	143331	Société Financière L. Dapt ....	143333
Financière Egine S.A. ....	143331	Sporlok S.A. ....	143333
Financière Egine S.A. ....	143331	Tandil SPF S.A. ....	143333
Fire Door Investment S.à r.l. ....	143330	Vanni S.A. ....	143334
Flybas S.A. ....	143337	V Finance S.A. ....	143333
Flybas S.A. ....	143337	Wanig Investment S.A. ....	143334
Fonlux S.A. ....	143331	Wanig Investment S.A. ....	143334
Forestafrica S.à r.l. ....	143337	WLG Investments S.A. ....	143334
Forwood Gestion S.A. ....	143331	Wolfgang STARK S.A. ....	143334
Garage Neugebauer S.A. ....	143336	Ylang Participations ....	143335

**Euro-Creativ SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 118.288.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148901/10.

(120196831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Erste Bank Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.478.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Erste Bank Trading*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012148900/11.

(120196553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012148904/11.

(120196662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Fire Door Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.950.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148908/11.

(120196621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Fermetures Internationales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5837 Fentange, 4, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 87.459.

## RECTIFICATIF

Remplace les comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
le 28 septembre 2010 sous le n° de dépôt: L100147254.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148923/11.

(120196381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Financière Egine Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 9.857.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148934/9.

(120196727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Financière Egine Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 9.857.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148935/9.

(120196728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Financière Egine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148936/9.

(120196651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Financière Egine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148937/9.

(120196652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Fonlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 39.972.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148943/9.

(120196222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Forwood Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 101.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148948/9.

(120196562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149208/9.

(120196650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Plan Tivan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149195/9.

(120196253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Cinq2base S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149196/9.

(120196619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**PJ Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.913.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149191/9.

(120196282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.271.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149180/9.

(120196715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.728.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149237/9.

(120196459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.728.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149238/9.

(120196463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Saroda SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.785.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149254/9.

(120196153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Sporlok S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149268/9.

(120196680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.252.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149264/9.

(120196458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Tandil SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.945.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149293/9.

(120196461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**V Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149315/9.

(120196270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Vanni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149317/9.

(120196793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 26.016.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149326/9.

(120196251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Wanig Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 145.965.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149329/9.

(120196104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Wanig Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 145.965.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149330/9.

(120196105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Wanig Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 145.965.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149331/9.

(120196106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**WLG Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149334/9.

(120196271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Ylang Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.839.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149338/9.

(120196196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**4 Advice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 92.716.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149342/9.

(120196608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Audus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 69.151.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149457/9.

(120197360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**A.I.E. Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.435.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149397/9.

(120197042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149526/9.

(120197272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Conostix, Société Anonyme.**

Siège social: L-3672 Kayl, 70, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 83.439.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149518/9.

(120196981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149496/9.

(120197275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149501/9.

(120197285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Brasserie New Ekseption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 3, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 89.267.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149477/9.

(120197742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149529/9.

(120197380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**General Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148983/9.

(120196725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Garage Neugebauer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 106A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 79.186.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148981/9.

(120196872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---



**Flybas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012148940/10.

(120196342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Flybas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012148941/10.

(120196360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Forestafrica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 142.320.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148944/10.

(120196666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149071/10.

(120196610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Luxembourg Yachting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.399.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 29 octobre 2012 que les coordonnées de l'administrateur et administrateur-délégué, M. Pierre GRITTI, ont été modifiées comme suit:

- M. Pierre GRITTI, né le 14 septembre 1952 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au 33, rue des Bains (4<sup>ème</sup> étage), CH-1205 GENEVE, Suisse.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2012149104/14.

(120196023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Metameco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 13.287.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149126/9.  
(120196465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Luxcore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8386 Koerich, 5, Chemin de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 53.256.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149103/9.  
(120196532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Luxland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 33.960.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149105/9.  
(120196877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Liechfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149094/9.  
(120196455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**MINICO LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.246.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149129/9.  
(120196464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**MIR Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 138.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012149130/9.  
(120196596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**BZLU, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 910.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.524.

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de BZLU, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.524 (la «Société»), constituée le 7 septembre 2012 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°2436 du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme en tant que secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée elit Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le «Bureau».

L'associé unique de la Société, VKGP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.287 (l'«Associé») ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Le Bureau ayant été valablement constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de 12.500 EUR de la Société sont représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Approbation de l'apport de la branche d'activités de VKGP S.A. constituée des activités développées et exercées sous la marque BuzzParadise par VKGP S.A. à la Société conformément aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en échange de l'émission par la Société au profit de VKGP S.A. de 15.480 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune avec une prime d'émission de EUR 163,94 lors de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 387.000 EUR afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR à 399.500 EUR.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 510.500 EUR afin de porter le capital social de la Société de son montant de 399.500 EUR suite au point 2. ci-dessus à 910.000 EUR, par voie d'émission de 20.420 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune ensemble avec une prime d'émission de 639.500 EUR.

4. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par trois nouveaux associés (nommément (i) QS PDI S.A. SICAR, (ii) CHLOCAM et (iii) Gaëtan Ovigneur).

5. Refonte intégrale des statuts de la Société.

6. Classification du gérant actuel de la Société en gérant de classe A et nomination de 3 nouveaux gérants de classe B de la Société pour une durée de deux années

7. Divers.

III. que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») relatives aux transferts de branche d'activités ont été respectées, à savoir:

a. Rédaction, conjointement par le conseil d'administration de l'Associé et le gérant unique de la Société du projet d'apport de la branche d'activités de l'Associé (le «Projet d'Apport») constituée des activités développées et exercées sous la marque BuzzParadise (la «Branche d'Activités») par l'Associé à la Société;

b. Approbation par tous les actionnaires de l'Associé et l'Associé, le 26 septembre 2012 par voie, respectivement, d'assemblée générale des actionnaires et de résolutions écrites de l'Associé, de la renonciation (i) conformément à l'article 296 (1) de la Loi, à l'examen du Projet d'Apport par des experts indépendants et au rapport correspondant mentionné à l'article 294 (1) de la Loi, et (ii) conformément à l'article 296 (2) de la Loi, (a) au rapport du conseil d'administration de l'Associé et du gérant unique de la Société sur le Projet d'Apport mentionné à l'article 293 (1) et (2) de la Loi et (b) à la nécessité d'un état comptable intérimaire mentionné à l'article 295 (1) c) de la Loi;

c. Enregistrement du Projet d'Apport par acte du notaire soussigné le 26 septembre 2012 et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations CN° 2478 du 5 octobre 2012, du Projet d'Apport, soit 1 mois au moins avant la date de la présente Assemblée et de l'assemblée générale des actionnaires de l'Associé appelées à se prononcer sur le Projet d'Apport (les «AGs») tel qu'exigé par l'article 290 de la Loi; et

d. Dépôt des documents exigés par l'article 295 de la Loi (à l'exception des documents visés à l'article 295 (1) c) et d) mentionnés sous le paragraphe b. ci-dessus), au siège social de la Société et de l'Associé, 1 mois au moins avant la date de la réunion des AGs, en vue de leur inspection par les actionnaires de l'Associé et l'Associé, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande.

IV. qu'après délibération, l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. L'Associé se considère comme dûment convoqué, déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé confirme que l'ensemble de la documentation produite lors de l'Assemblée a été mis à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Le Projet d'Apport a été présenté à l'Assemblée qui, après l'avoir attentivement examiné, décide d'approuver l'apport de Branche d'Activités de l'Associé à la Société (l'«Apport») tel que décrit dans le Projet d'Apport tel que publié au Mémorial C-N° 2478 du 5 octobre 2012 et conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi et par conséquent aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi afin que l'Apport entraîne de plein droit le transfert à la Société des actifs et des passifs qui se rattachent à la Branche d'Activités.

L'Associé décide d'approuver que l'Apport se fasse à la valeur nette comptable de la Branche d'Activités, la date de référence de l'évaluation ayant été fixée au 31 août 2012.

L'Assemblée décide donc d'approuver l'Apport de Branche d'Activités à la valeur de 387.163,94 EUR en échange de l'émission par la Société à l'Associé de 15.480 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune avec une prime d'émission de 163,94 EUR.

Par conséquent, l'Associé décide d'augmenter par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 387.500 EUR afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 399.500 EUR, par voie d'émission de 15.480 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 163,94 EUR la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature consistant en la Branche d'Activités.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé déclare par les présentes souscrire toutes les 15.480 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune nouvellement émises (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 163,94 EUR), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission au moyen d'un apport en nature consistant en la Branche d'Activités.

La Branche d'Activités a une valeur totale de 387.163,94 EUR desquels 387.000 EUR sont à affecter au compte capital social de la Société et 163,94 EUR sont à affecter à un compte de prime d'émission de la Société qui sera rattaché aux parts sociales de l'Associé.

L'évaluation de la Branche d'Activités a été approuvée par le gérant unique de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 6 novembre 2012, par laquelle le gérant unique de la Société reconnaît sa responsabilité en tant que gérant dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée constate donc que:

- i. l'ensemble des actifs et passifs se rattachant à la Branche d'Activités est transmis par transfert universel à la Société;
- ii. la Société reprend et assume tous les droits et obligations en relation avec la Branche d'Activités;
- iii. le capital social de la Société est, à l'issue de cette résolution, de 399.500 EUR représenté par 15.980 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 300 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet d'Apport.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 510.500 EUR afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 399.500 EUR en vertu de la deuxième résolution ci-dessus à 910.000 EUR, par voie d'émission de 20.420 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR

chacune (les «Nouvelles Parts»), ensemble avec une prime d'émission totale de 639.500 EUR (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 1.150.000,00 EUR (l'«Apport en Numéraire»).

*Quatrième résolution  
Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé décide d'accepter les interventions, les souscriptions et la libération intégrale des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission de la manière suivante:

a) QS PDI S.A. SICAR, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.724 («QS»),

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de QS et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

intervient et déclare souscrire à 18.288 parts sociales nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 572.800 EUR et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 1.030.000 EUR desquels 457.200 EUR sont à affecter au compte de capital social de la Société et 572.800 EUR sont à affecter à un compte de prime d'émission de la Société qui sera rattaché aux parts sociales de QS.

b) CHLOCAM, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.011 («CHLOCAM»),

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de CHLOCAM et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

intervient et déclare souscrire à 356 parts sociales nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 11.100 EUR) et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 20.000 EUR desquels 8.900 EUR sont à affecter au compte de capital social de la Société et 11.100 EUR sont à affecter à un compte de prime d'émission de la Société qui sera rattaché aux parts sociales de CHLOCAM, et

c) Gaëtan Ovigneur, né le 31 mai 1972 à Croix, France, demeurant 29 Q, rue des Eveuses, 78120 Rambouillet, France («GO»),

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de GO et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

intervient et déclare souscrire à 1.776 parts sociales nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune (ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 55.600 EUR) et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 100.000 EUR desquels 44.400 EUR sont à affecter au compte de capital social de la Société et 55.600 EUR sont à affecter à un compte de prime d'émission de la Société qui sera rattaché aux parts sociales de GO.

Le montant total de 1.150.000 EUR en vertu des apports en numéraires mentionnés aux points a) à c) ci-dessus est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Les parties mentionnées sous les points a) à c) ci-dessus sont, à compter de la présente résolution, font, ensemble avec l'Associé, partie de l'Assemblée et sont autorisées à voter sur les résolutions qui suivent.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'enregistrer que la détention de la Société est, suite aux augmentations de capital social ci-dessus, composée comme suit:

VKGP S.A.: . . . . .	15.980 parts sociales
QS PDI S.A. SICAR: . . . . .	18.288 parts sociales
CHLOCAM: . . . . .	356 parts sociales
Gaëtan Ovigneur: . . . . .	1.776 parts sociales
Total: . . . . .	<u>36.400 parts sociales</u>

L'Assemblée décide également à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées à la deuxième résolution ci-dessus et à la présente résolution, et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version refondue, la teneur suivante:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «BZLU».

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la création, le développement, la mise à jour la maintenance, et l'exploitation, directe ou indirecte, d'éléments informatiques et techniques ou non, ayant pour objet:

- la mise en relation de sociétés, organisations non-gouvernementales, administrations publiques ou, plus généralement, entreprises et entités légales de quelque forme que ce soit avec des éditeurs de contenus, personne physique ou personne morale quelque soit leur qualification et/ou profession et/ou activité le cas échéant, aux fins de permettre la réalisation d'opération de communication, de promotion, de marketing et de publicité par tout moyen aux bénéfices des premiers;

- la création et la gestion de la communauté des éditeurs de contenus, personne physique ou personne morale quelque soit leur qualification et/ou profession et/ou activité le cas échéant;

- la création, la conception, la mise ne œuvre de toute d'opération de communication, de promotion, de marketing et de publicité réalisée au bénéfice des annonceurs.

A ces fins, la Société peut acquérir, détenir, céder et donner en licence des droits de propriété intellectuelle, en ce compris des marques, noms de domaine, droits d'auteur, programmes d'ordinateur et bases de données, ouvrir, gérer et exploiter des sites web, des comptes sociaux et fournir des services à des tiers.

3.2 De plus, la Société peut prendre des participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances ainsi qu'à des placements privés et publics. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, techniques ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la ville de son siège social par décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»).

4.3 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

4.4 La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



4.5 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6. Décès d'un associé et autres événements.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7. Ayants droit et Héritiers des associés.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

#### Art. 8. Capital.

8.1 Le capital social est fixé à 910.000 EUR (neuf cent dix mille euros) représenté par 36.400 (trente-six mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune.

8.2 Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

8.3 Sans préjudice de toute disposition complémentaire des Statuts et de l'approbation par l'assemblée générale des associés, le Conseil de Gérance peut décider d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non ainsi que des bons de souscription de parts sociales ou tout autre instrument ou titre donnant accès au capital de la Société. Le Conseil de Gérance déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de conversion en parts sociales, le cas échéant, et de remboursement et autres conditions y ayant trait.

8.4 A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la Loi de 1915, cet article 8 sera modifié afin de refléter l'augmentation effective.

8.5 Le capital social de la Société pourra également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois suivant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour les assemblées de modification des statuts.

8.6 En plus du capital social, il pourra être établi un ou plusieurs comptes de prime(s) d'émission sur lequel ou lesquels une ou plusieurs prime(s) d'émission pourra ou pourront être versée(s) et ce(s) compte(s) pourra ou pourront être rattaché(s) à un ou plusieurs associé(s). Ce(s) compte(s) de prime d'émission sera ou seront librement distribuable(s) à (aux) l'associé(s) auquel(auxquels) ce(s) compte(s) est(sont) rattaché(s).

**Art. 9. Droit de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les dispositions et restrictions suivantes s'appliquent à la cession des actions dans le capital de la Société:

##### 10.1 Inaliénabilité

10.1.1 Sauf accord exprès préalable de l'Associé Majoritaire, jusqu'à la huitième (8<sup>ème</sup>) date anniversaire du Pacte à minuit, il est interdit aux Autres Associés (i) de Transférer tout ou partie de leurs Titres de la Société à quelque personne physique ou morale que ce soit autre que l'Associé Majoritaire (le «Tiers»), excepté pour les cas prévus aux Articles 10.4 (Transferts Libres) et 10.3 (Droit de sortie), (ii) de remettre ou donner en garantie tout ou partie de leurs Titres de la Société (en ce compris la constitution d'une garantie financière, d'un gage ou d'un nantissement), et (iii) plus généralement d'en restreindre la jouissance ou la libre disposition de quelque manière que ce soit.

10.1.2 Tout transfert de Titres de la Société effectué en violation de ce qui précède sera nul et inopposable à la Société et ne sera pas inscrit dans les registres des Titres de la Société.

10.1.3 En outre, l'inaliénabilité stipulée ci-dessus s'appliquera pour toute la durée du Pacte s'agissant de projets de Transferts de Titres de la Société au profit de toute personne, physique ou morale, ayant une Activité Concurrente et qui ne serait pas préalablement agréée par l'Associé Majoritaire.

##### 10.2 Préemption

10.2.1 Sauf accord exprès préalable de l'Associé Majoritaire, à compter de la huitième (8<sup>ème</sup>) date anniversaire du Pacte à minuit, tout Transfert de Titres de la Société par les Autres Associés à tout Tiers, en dehors des cas prévus à l'Article 10.3 (Droit de sortie) et 10.4 (Transferts Libres), ne sera valable que s'il a été préalablement donné la possibilité à l'Associé Majoritaire d'acquérir les Titres de la Société en question en lieu et place du Tiers envisagé, aux mêmes conditions et moyennant un prix d'achat égal au prix ou à la valorisation proposé(e) de bonne foi par le Tiers envisagé.

10.2.2 L'Associé Majoritaire disposera de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables au moins à compter de la notification qui lui serait adressée conjointement par l'Autre Associé concerné et le Tiers envisagé d'un projet de Transfert et de l'ensemble de ses caractéristiques, pour exprimer sa décision de préempter ou non, moyennant un prix égal au prix ou à la valorisation énoncé(e) dans la notification. Faute de quoi, l'Associé Majoritaire sera réputé avoir renoncé à son droit de préempter à l'expiration d'un délai de soixante (60) Jours Ouvrables à compter de la notification susvisée.

10.2.3 La préemption ne pourra être exercée que sur 100% des Titres faisant l'objet du projet de Transfert.

10.2.4 Par exception, le présent Article 10.2 s'applique immédiatement à tous Transferts de Titres de la Société qui ont la nature d'instruments émis dans le cadre d'un Plan d'Intéressement.

### 10.3 Droit de sortie

#### Droit de sortie forcée

10.3.1 L'Associé Majoritaire pourra à tout moment provoquer le Transfert de cent pour cent (100%) des Titres de la Société en acceptant toute offre d'acquisition de cent pour cent (100%) des Titres de la Société.

10.3.2 Dans l'hypothèse où l'Associé Majoritaire souhaiterait accepter une offre d'un (ou plusieurs) Tiers portant sur le Transfert de 100% des Titres de la Société, les Autres Associés promettent d'ores et déjà et irrévocablement de Transférer la totalité de leurs Titres de la Société au(x)dit(s) Tiers selon les mêmes modalités, termes et conditions et notamment aux mêmes conditions de prix ou de valorisation que ceux applicables à l'acquisition des Titres de la Société détenus par l'Associé Majoritaire.

10.3.3 La levée de la promesse résultera d'une notification adressée aux Autres Associés conjointement par l'Associé Majoritaire et le Tiers cessionnaire et mentionnant (i) l'identité et l'adresse du ou des cessionnaire(s) envisagé(s), (ii) les caractéristiques de l'opération envisagée, (iii) le cas échéant le nombre et les caractéristiques des Titres de la Société objet de l'opération envisagée, (iv) le prix de rachat ou d'achat des Titres de la Société retenu pour l'opération envisagée ou de la valorisation de la contrepartie offerte, (v) les modalités de paiement dudit prix ou de ladite contrepartie et (vi) le cas échéant l'engagement du ou des cessionnaire(s) envisagé(s) d'adhérer au Pacte.

10.3.4 Chacun des Associés sera tenu de prendre en charge, à due proportion des Titres de la Société Transférés par lui, (i) tout mécanisme d'ajustement de prix, (ii) toute mise en jeu d'éventuels engagements d'indemnisation pris vis à vis du cessionnaire, (iii) tout mécanisme de contre-garantie (séquestre etc.) et (iv) tous frais de transaction éventuels (banque d'affaires, avocats etc.).

10.3.5 Le transfert de propriété, le paiement du prix des Titres de la Société ou la remise de la contrepartie, et la signature de tous actes accessoires interviendront concomitamment aux opérations donnant lieu à mise en œuvre du processus de sortie obligatoire.

#### Droit de sortie conjointe

10.3.6 En cas de cession de tout ou partie des Titres de la Société détenus par l'Associé Majoritaire, les Autres Associés auront l'option de céder la même proportion de leurs Titres de la Société que celle cédée par l'Associé Majoritaire en échange d'une contrepartie en numéraire et aux mêmes conditions que celles applicables à l'acquisition des Titres de la Société détenus par l'Associé Majoritaire. Ce droit de sortie conjointe ne s'appliquera pas dans les cas prévus à l'Article 10.4 (Transferts Libres).

10.3.7 Les Autres Associés disposeront d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la notification mentionnée au paragraphe 10.3.3 pour faire connaître à l'Associé Majoritaire leur volonté d'exercer leur droit de sortie conjointe proportionnelle, faute de quoi ils seront réputés y avoir renoncé.

10.3.8 Le nombre de Titres de la Société que l'Associé Majoritaire et chacun des Autres Associés qui exercerait son droit de sortie conjointe pourra vendre sera déterminé de manière à ce que, dans la limite de la demande exprimée par chacun et du nombre total de Titres de la Société que le Tiers est disposé à acquérir, chacun puisse Transférer une même proportion de ses propres Titres de la Société.

10.3.9 Chacun des Autres Associés exerçant son droit de sortie conjointe sera tenu de prendre en charge, à due proportion des Titres de la Société Transférés par lui, (i) tout mécanisme d'ajustement de prix, (ii) toute mise en jeu d'éventuels engagements d'indemnisation pris vis à vis du cessionnaire, (iii) tout mécanisme de contre-garantie (séquestre etc.) et (iv) tous frais de transaction (banque d'affaires, avocats éventuels etc.).

10.3.10 Le transfert de propriété et le paiement du prix des Titres de la Société cédés en exercice du droit de sortie conjointe et la signature de tous actes accessoires interviendront concomitamment à l'opération donnant lieu à mise en œuvre du processus de sortie conjointe.

### 10.4 Transferts Libres

10.4.1 Les Transferts de Titres de la Société suivants ne sont pas sujets à l'inaliénabilité prévue à l'Article 10.1, au droit de préemption prévu à l'Article 10.2 ou au droit de sortie conjointe prévu aux paragraphes 10.3.6 et suivants:

(i) les Transferts de Titres de la Société au profit de l'un quelconque des membres du Groupe de l'Associé Majoritaire (notamment en exercice des promesses de vente prévues au Pacte);

(ii) les Transferts de Titres de la Société entre membres du Groupe de l'Associé Majoritaire;

(iii) les Transferts de Titres de la Société dans le cadre des paragraphes 10.3.1 à 10.3.5 (droit de sortie forcée);



(iv) les Transferts de Titres de la Société par l'Associé Majoritaire au profit de salariés ou de dirigeants du Groupe dans le cadre de mécanismes d'intéressement capitalistique;

(v) les Transferts de Titres de la Société par le Dirigeant au profit d'une entité qu'il détient à 100%.

10.4.2 En outre, ne sont pas sujets à l'inaliénabilité prévue à l'Article 10.1 ou au droit de sortie conjointe prévu aux paragraphes 10.3.6 et suivants, les Transferts de Titres de la Société effectués par chacun des Autres Associés après le 13 novembre 2015 au profit d'un Tiers dans une limite globale cumulée, appréciée sur la durée du Pacte, de 3% de la participation de l'Autre Associé concerné à la date du Pacte et sous réserve que (i) l'Associé Majoritaire ait préalablement renoncé à acquérir lesdites parts sociales au même prix et aux mêmes conditions que le cessionnaire et (ii) que ledit Transfert ne se fasse pas au profit d'un Tiers exerçant une Activité Concurrente.

10.4.3 Les Transferts de Titres de la Société effectués en vertu du présent Article 10.4 seront notifiés par l'auteur du Transfert de Titres de la Société à l'ensemble des autres associés au plus tard dix (10) jours Ouvrables avant leur réalisation.

#### **Art. 11. Rachat de parts sociales.**

11.1 La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

11.2 Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé, de même classe le cas échéant, en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée le cas échéant.

11.3 Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

11.4 Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### **Gérance**

#### **Art. 12. Composition du Conseil de Gérance, Nomination et Révocation des gérants.**

12.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance composé de trois (3) membres minimum et de quatre (4) membres maximum (chacun un «Gérant») désignés par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société à la majorité simple des voix et conformément à l'article 12.4 ci-dessous et repartis en un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et en trois (3) gérants de classe B (les «Gérants de Classe B», chacun un «Gérant de Classe B»).

12.2 Le mandat de chaque Gérant aura une durée de deux (2) ans renouvelable.

12.3 Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

12.4 Les Gérants seront désignés comme suit:

a) l'associé minoritaire le plus conséquent aura à tout moment le droit de proposer un (1) candidat en tant que Gérant de Classe A;

b) l'Associé Majoritaire aura à tout moment le droit de proposer deux (2) candidats en tant que Gérants de Classe B;

c) Le Dirigeant aura à tout moment le droit de se proposer en tant que Gérant de Classe B aussi longtemps qu'il sera mandataire social de la filiale de la Société, ou membre du personnel de la Société ou de la filiale de la Société.

12.5 Le président du Conseil de Gérance (le «Président») sera désigné par l'Associé Majoritaire parmi les Gérants de Classe B.

12.5 Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par décision discrétionnaire de l'assemblée générale des associés.

**Art. 13. Rémunération des Gérants.** Le Gérant de Classe A pourra être rémunéré pour ses fonctions tandis que les Gérants de Classe B ne seront pas rémunérés. La rémunération du Gérant de Classe A est fixée le cas échéant par résolutions de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération du Gérant de Classe A peut être modifiée par résolutions prise dans les mêmes conditions de majorité.

#### **Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

14.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

14.2 Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

#### **Art. 15. Engagement de la Société.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer (i) la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière, et en tout état de cause pour toute décision impliquant un engagement de la Société pour un montant maximum de 10.000 EUR (dix-mille Euros) et (ii) la mise en œuvre des décisions prises

par le Conseil de Gérance (la «Gestion Journalière»), à un ou plusieurs Gérant(s) (le ou les «Délégué(s) à la Gestion Journalière»). Dans ce cas, et sans préjudice (i) de l'approbation préalable de l'Associé Majoritaire pour les décisions visées à la clause 19.4 ci-dessous et (ii) de toute délégation de pouvoirs ponctuelle du Conseil de Gérance, la Société sera engagée pour tout ce qui concerne la Gestion Journalière par la signature individuelle du/de chaque Délégué à la Gestion Journalière, et pour tout ce qui ne concerne pas la Gestion Journalière par la signature conjointe du Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B désigné par l'Associé Majoritaire.

15.2 En l'absence de délégation à la gestion journalière, et sans préjudice (i) de l'approbation préalable de l'Associé Majoritaire pour les décisions visées à la clause 19.4 ci-dessous et (ii) de toute délégation de pouvoirs ponctuelle du Conseil de Gérance, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B désigné par l'Associé Majoritaire.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société. Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 17. Convocations et Réunions du Conseil de Gérance.**

17.1 Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

17.2 Le Conseil de Gérance se réunira chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et en tout état de cause au moins deux (2) fois par trimestre, ainsi que sur chaque convocation d'un Gérant de Classe B désigné par l'Associé Majoritaire. En outre, une réunion informelle de suivi de performance de la Société se tiendra au moins une fois par mois entre les Gérants.

17.3 Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque Gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

17.4 Les convocations des Gérants peuvent être faites oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou tous moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion du Conseil de Gérance et la nature des activités à entreprendre.

17.5 Chaque Gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou tous moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

17.6 Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

17.7 Le Président présidera toutes les réunions des Conseils de Gérance. En cas d'absence du Président, le Conseil de Gérance sera présidé par l'un des Gérants de Classe B désignés par l'Associé Majoritaire présent à la réunion et nommé pour cette occasion. Le Président peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement Gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

17.8 Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tous moyens électroniques un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants.

17.9 Les Gérants peuvent assister aux réunions du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des Gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

#### **Art. 18. Délibérations du Conseil de Gérance.**

18.1 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si (i) la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si (ii) un Gérant de Classe B au moins désigné par l'Associé Majoritaire est présent ou représenté. Lorsque le Conseil de Gérance n'a pas pu délibérer régulièrement sur première convocation, faute du quorum requis, le Conseil de Gérance est convoqué une deuxième fois par le ou les auteurs de la première convocation et dans les mêmes formes que celle-ci. La convocation rappelle l'ordre du jour de la réunion et la date de la première réunion. Le délai entre la date de la première réunion et celle de la deuxième réunion est au moins de cinq (5) Jours Ouvrables, sauf délai plus court accepté par l'ensemble des Gérants.

18.2 Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants dans les conditions mentionnées à l'article 19.7 ci-dessous auront le même effet que des résolutions prises en Conseil de Gérance.

#### **Art. 19. Décisions du Conseil de Gérance.**

19.1 Sans préjudice de l'article 19.4 des statuts, les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés étant entendu que chaque Gérant dispose d'une voix.

19.2 L'abstention est réputée constituer un vote négatif.

19.3 En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante.

19.4 Sans préjudice de toute décision ultérieure devant être prise par une assemblée d'associés tel que prévu par la Loi de 1915 le cas échéant, les décisions suivantes concernant la Société et ses Filiales sont soumises à l'approbation préalable de l'Associé Majoritaire:

- a) approbation et modification du budget annuel, y compris les budgets d'investissement et de désinvestissement ainsi que le plan de financement y afférent;
- b) investissements non budgétés supérieurs à 50.000 euros par projet;
- c) introduction en bourse;
- d) opération sur le capital: notamment toute augmentation ou réduction de capital ou toute émission de valeurs mobilières conférant un accès différé au capital;
- e) plan de stock options, de participation et/ou d'intéressement des salariés et/ou mandataires sociaux (exemples: option d'achat ou de souscription, bons de souscription d'actions, actions gratuites, valeurs mobilières, plan d'épargne entreprise) ainsi que toute décision d'allocation desdits instruments aux salariés et dirigeants;
- f) fusion, scission, dissolution, liquidation;
- g) distribution de dividendes par la Société;
- h) acquisition ou cession d'actifs immobilisés et notamment de droits sociaux, valeurs mobilières (autres que celles acquises dans le cadre de la gestion sans risque de la trésorerie du Groupe), fonds de commerce ou actifs immobiliers;
- i) implantation dans un nouveau pays (défini par référence aux implantations existant au 31 décembre 2012), création de sociétés;
- j) tout endettement ayant pour effet de porter l'endettement du Groupe au delà de 110% de l'endettement prévu au budget annuel; l'octroi de toute sûreté réelle sur les actifs du Groupe ainsi que toute sûreté personnelle ou garantie des engagements de personnes autres que les Filiales;
- k) tout recrutement et toute augmentation aux termes de laquelle la rémunération brute annuelle totale (fixe, variable et avantages en nature) d'un salarié ou dirigeant du Groupe excéderait un montant de 75.000 euros annuels; toute modification du contrat relatif à l'emploi ou au mandat social;
- l) désignation et/ou récusation de réviseurs d'entreprise ou leur équivalent étranger;
- m) toute convention entre, d'une part, (i) la Société ou une de ses Filiales et, (ii) d'autre part, le Dirigeant, les Bénéficiaires et leurs Affiliés;
- n) changement majeur dans les métiers du Groupe; abandon d'une activité existante ou démarrage d'une nouvelle activité;
- o) toute modification statutaire;
- p) toute prise de participation dans une société quelconque ou toute opération de croissance externe sous quelque forme que ce soit;
- q) toute opération ayant pour conséquence que la Société ne détienne plus, directement ou indirectement, y compris de manière différée, 100% du capital et des droits de vote d'une Filiale.

19.5 Par ailleurs, la décision de licenciement de toute personne employée par la Société dont la rémunération brute fixe annuelle, avantages en nature compris, est supérieure à 75.000 EUR devra faire l'objet d'une information lors du premier Conseil de Gérance se tenant postérieurement à ladite décision

19.6 Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le Président ou par deux Gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou par deux Gérants.

19.7 En cas de résolutions écrites, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

19.8 Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

#### **Art. 20. Tenue des assemblées générales.**

20.1 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

20.2 Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

20.3 Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue au siège social de la Société dans les six mois de la clôture

du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au siège social de la Société à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

#### **Art. 21. Convocation des assemblées générales.**

21.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le Conseil de Gérance ou le président du Conseil de Gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

21.2 Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

21.3 Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

21.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

#### **Art. 22. Représentation et Participation aux assemblées générales.**

22.1 Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

22.2 Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

#### **Art. 23. Quorums et Majorités.**

23.1 Les résolutions des assemblées générales des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant (i) qu'elles soient prises (i) par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et (ii) que l'Associé Majoritaire soit présent ou représenté à toute assemblée générale des associés, aussi bien ordinaire et qu'extraordinaire, et ce sur première convocation et lors de toute convocation ultérieure.

23.2 Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

23.3 Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 24. Procès-verbaux des assemblées générales.** Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

#### **Art. 26. Comptes annuels.**

26.1 Chaque année, à partir du 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

26.2 Dans le même temps, le Conseil de Gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

#### **Art. 27. Inspection des documents.**

27.1 Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

27.2 Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Surveillance de la société**

#### **Art. 28. Commissaire aux comptes.**

28.1 Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

28.2 Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

28.3 A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

### **Art. 29. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

29.1 Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

29.2 Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

#### **Art. 30. Distribution des bénéfices - Réserves.**

30.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

30.2 Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

30.3 Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

30.4 Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 31. Acomptes sur dividendes.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt-cinq, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du Conseil de Gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Dissolution – Liquidation**

**Art. 32. Dissolution.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

#### **Art. 33. Liquidation.**

33.1 L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

33.2 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Dispositions générales**

**Art. 34. Référence aux dispositions légales.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 35. Définitions.** Pour les besoins des Statuts, les termes suivants débutant par une lettre majuscule ont le sens qui leur est donné ci-après:

- «Activité Concurrente» désigne toute activité, exercée personnellement ou au au sein du département de communication d'un annonceur publicitaire, de communication interactive, d'advertising, de trafficking, d'emailing, de community management ou de régie publicitaire

- «Affilié» désigne en relation avec une personne physique ou morale, toute entité qui est, directement ou indirectement, sous le Contrôle de cette personne physique ou morale, qui Contrôle, directement ou indirectement, cette personne morale ou qui est sous le même Contrôle, direct ou indirect, que cette personne morale. S'agissant d'une société d'investissement, le terme Affilié désigne également tout fonds commun de placement ou autre véhicule d'investissement géré par la même société ou équipe de gestion

- «Associé Majoritaire» désigne l'associé de la Société qui détient le nombre de parts sociales le plus élevé parmi tous les associés de la Société

- «Associé Minoritaire» désigne l'associé de la Société qui détient le nombre de parts sociales le plus élevé après l'Associé Majoritaire

- «Autres Associés» désigne les associés de la Société autres que l'Associé Majoritaire

- «Contrôle» désigne le fait pour une personne physique ou morale le pouvoir directement ou indirectement, (i) exercer plus de 50% des droits de vote au sein d'une société ou (ii) en application des statuts, ou de tout autre document

relatif à cette société, obtenir que les affaires de cette société soient gérées conformément à sa volonté. Le verbe "Contrôler" sera interprété de la même manière

- «Dirigeant» a la signification qui lui est donnée dans le Pacte
- «Filiales» désigne l'ensemble des sociétés que l'associé minoritaire le plus conséquent et/ou la Société Contrôle(nt)
- «Groupe» désigne la Société et les Filiales
- «Groupe de l'Associé Majoritaire» désigne l'associé majoritaire et ses Affiliés
- «Jour Ouvrable» désigne un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) pendant lequel les banques sont ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg
- «Pacte» désigne tout pacte qui existe ou qui existera entre les associés de la Société
- «Plan d'Intéressement» désigne tout mécanisme d'intéressement capitalistique mis en place au sein de la Société en faveur de certains gérants-clé ou salariés-clé de la Société
- «Titres» désigne les parts sociales de toutes classes, ainsi que plus généralement tout titre, simple ou composé (en ce compris mais sans que cette liste soit exhaustive les bons ou options de souscription ou d'achat de parts sociales et les obligations convertibles en parts sociales), représentatif d'une quotité du capital de la Société ou conférant un accès immédiat ou différé, directement ou indirectement, à son capital et/ou des droits de vote (y compris mais sans que cette liste soit exhaustive par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un bon de souscription ou d'achat ou de toute autre manière) émis ou à émettre, ainsi que tout démembrement ou fractionnement de ceux-ci et tout droit de souscription de ceux-ci

- «Transfert» désigne:

\* toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit de Titres, notamment, mais sans que cette liste soit exhaustive, les ventes, échanges, prêts, apports en société, fusions, scissions, cessions judiciaires, adjudications, constitutions de trusts, donations, liquidations, transmissions universelles de patrimoines, liquidations de communauté ou de successions, constitution d'une garantie financière ou d'un gage ou nantissement sur les Titres, transferts à titre de garantie ou transferts résultant de la réalisation de ceux-ci, les transferts en fiducie, et

\* tout démembrement de la propriété entre un ou plusieurs nus-propriétaires et un ou plusieurs usufruitiers et tout transfert portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous autres droits dérivant de Titres (y compris tout droit de vote ou de percevoir un dividende), et

\* toute renonciation individuelle ou cession de droits préférentiels de souscription ou d'attribution d'actions

Le verbe «Transférer» sera interprété de la même manière.

#### *Sixième résolution*

Suite à la refonte des statuts conformément à la résolution cinq ci-dessus et à la mise en place de deux catégories de gérants, les gérants de classe A et les gérants de classe B, au sein du conseil de gérance, il est décidé de classer l'actuel gérant unique de la Société en tant que gérant de classe A et de le nommer pour une période de deux ans à compter de la date de l'Assemblée.

L'Assemblée décide également de nommer, avec effet à compter de la date de l'Assemblée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société pour une durée de deux ans, aux côtés de l'Associé en sa qualité de gérant de classe A:

- Nicolas de la Morinière, né le 04 janvier 1957 à Paris, France, domicilié 89, rue de l'Université, 75007 Paris, France;
- Thomas Vatier, né le 12 octobre 1977 à Paris, France, domicilié 243, boulevard Saint Germain, 75007 Paris, France;

et

- Gaëtan Ovigneur, né le 31 mai 1972 à Croix, France, domicilié 29 Q, rue des Eveuses, 78120 Rambouillet, France.

Il est par ailleurs décidé de nommer Nicolas de la Morinière en tant que président du conseil de gérance

Par conséquent, l'Assemblée constate, qu'à compter de la signature du présent acte et pour une durée de deux ans, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- VKGP S.A., gérant de classe A
- Nicolas de la Morinière, président et gérant de classe B
- Thomas Vatier, gérant de classe B et
- Gaëtan Ovigneur, gérant de classe B.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille sept cents Euros (2.700.-Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX



Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55088. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157518/680.

(120208637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Polaris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,  
ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF NOVEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Polaris Investment S.A., a société anonyme with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99179, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 February 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 13 March 2004, number 295. The articles of association of the Company have last been amended on 18 November 2011 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 29 December 2011, number 3210.

The meeting was opened at 6 p.m. with Mr. Sante Jannoni, professionally residing in Luxembourg, at 11B boulevard Joseph II, in the chair, who appointed as secretary Mr. Marco Petronio, professionally residing in Luxembourg, at 11B boulevard Joseph II.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Erika Apollonio, professionally residing in Luxembourg, at 11B boulevard Joseph II.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000) up to a new amount of three million seven hundred seventeen nine hundred fifty Euro (EUR 3,717,950), through the issuance of eighty-one thousand seven hundred and ninety-five (81,795) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, such new shares to be issued at a premium of seventy per cent (70%) and to be fully paid up in kind through the contribution of twenty-two thousand two hundred and seventy-eight (22,278) shares in Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.p.A. Unipersonale;

2. Full restatement of the Company's articles of incorporation; and

3. Ratification of the co-optation of Mr. Massimo Paolo Gentili as member of the board of directors with effect as of 3 August 2012 and his compensation;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will remain annexed to this deed.

III. That all shareholders and directors of the Company are present or represented at the present meeting by way of proxies and all the shareholders and directors got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decided to increase the issued share capital of the Company from its current amount of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000) up to a new amount of three million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty Euro (EUR 3,717,950), through the issuance of eighty-one thousand seven hundred and ninety-five (81,795) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each.

All of the eighty-one thousand seven hundred and ninety-five (81,795) new shares have been subscribed by Locke S.r.l., a società a responsabilità limitata incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Milan (Italy), Via del Lauro 14, registered with REA no. MI - 1998410 at the register of companies of Milan (“Locke”),

Duly represented and fully empowered for the purpose hereof by its sole director Mr. Paolo Petrignani, residing in Corso Matteotti 10, 20100 Milan (Italy), himself represented by Mr Sante Jannoni, prenamed,

at an aggregate subscription price of one million three hundred ninety thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 1,390,515), out of which eight hundred seventeen thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 817,950) shall be allocated to the share capital and five hundred seventy-two thousand five hundred and sixty-five Euro (EUR 572,565) shall be allocated to the share premium.

The general meeting further approved and accepted the payment of the newly issued shares through contribution in kind of twenty-two thousand two hundred and seventy-eight (22,278) shares held by Locke in Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.p.A. Unipersonale, a società per azioni unipersonale incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via del Lauro 14, 20121 Milan (Italy) and registered with the Company Trade Register of Milan under registration number MI-1916336 (the “Quaestio Shares”).

The proof of the existence and of the value of one million three hundred ninety thousand five hundred fifteen Euro (EUR 1,390,515) of all of the Quaestio Shares has been produced to the undersigned notary.

The value of the Quaestio Shares contributed to the Company has further been confirmed in a report dated 31 October 2012 from Grant Thornton Lux Audit SA, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following: “Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company’s shares to be issued, and the allocation to the share premium account”.

*Second resolution:*

Further to the above resolutions, the general meeting resolved to fully restate the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“A. DEFINITIONS

2010 Law shall have the meaning ascribed thereto in Article 3 of these Articles.

Arbitrator shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.3.1. of these Articles.

Article means an article of these Articles.

Articles means these articles of association.

Authorised Share Capital shall have the meaning ascribed thereto in Article 5.1.3. of these Articles.

Board of Directors means the Company’s board of directors.

Class A Director means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (1) of these Articles.

Class B Director means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (2) of these Articles.

Class C Director means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (3) of these Articles.

Class D Director means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (4) of these Articles.

Class J Director means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (5) of these Articles.

Class L Directors means any director of the Company proposed and appointed in accordance with article 19.1. (6) of these Articles.

Class A Shareholder means any holder of class A shares issued by the Company from time to time.

Class B Shareholder means any holder of class B shares issued by the Company from time to time.

Class C Shareholder means any holder of class C shares issued by the Company from time to time.

Class D Shareholder means any holder of class D shares issued by the Company from time to time.

Class E Shareholder means any holder of class E shares issued by the Company from time to time.

Company means Polaris Investment S.A.

Estimate shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.3.2. of these Articles.

Notice of Acceptance shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.2.2. of these Articles.

Notice of Conditional Acceptance shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.4.1. of these Articles.

Offer shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.

Offered Shares shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.



Offeror shall have the meanings ascribed thereto in Article 9.2.1.1.

Other Shareholder shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.

Person means any individual or legal entity.

Purchase Intention shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.2.1. of these Articles.

Purchasing Shareholders shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.2. of these Articles.

Quaestio Capital Management SGR means Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.P.A. with registered office at Via del Lauro, 14, 20121 Milano (Italy), as may be amended from time to time, fiscal code 06803880969, participated by the Company.

Right of First Refusal shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.

Sale Shares shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.1. of these Articles.

Tag-along Request shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.3. of these Articles.

Tag-along Right shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.1.1. of these Articles.

Tag-along Shares shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.2. of these Articles.

Third Party means any Person who is not a shareholder of the Company.

Third Purchaser shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.3.1. of these Articles.

Transfer, where used in these Articles as a noun or as a verb, means any sale or disposal or deed of disposal, also together with other assets, even in the context of enforcement, or any other exchange, for a consideration or free of charge (including, for example, exchange, contribution to a company, swap, trust or fiduciary agreements, change of trustor, trustee or fiduciary company, gift, fiduciary transfer, pledge, transfer of bare ownership, incorporation or transfer of usufruct or third party rights of any kind, including beneficial rights, or other operations with equivalent effect) in virtue of which, directly or indirectly the result is the transfer, in whole or in part, of property (including nominees) of shares in the Company or the transfer or the creation of real property (including, without limitation, constraints) of such shares in favour of any Person;

Transferee means the Person in favour of whom a Transfer is made.

Transferor means the Transferring Person.

Transfer Notice shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.

Transfer to Third Parties shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.1.1. of these Articles.

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Polaris Investment S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association (the "Articles").

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is the creation, promotion, administration and management of collective investment funds in transferable securities in accordance with the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS), as amended.

Within the context of any mandate granted to the Company by the investors, as defined in paragraph 3 a of article 101, chapter 15 of the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law"), the Company may further provide, on a discretionary and individualised basis, portfolio management services.

In general, the Company may carry out all transactions which directly or indirectly serve, and are deemed useful or necessary for the accomplishment of, its purpose, provided that such activities do not exceed any limitation set forth in chapter 15 of the 2010 Law.

Within the European Union the Company may create subsidiaries and such subsidiaries may exercise any activity provided for under chapter 15 of the 2010 Law, especially, but not limited to, the management of collective investment funds which do not fall within the scope of the directive 2009/65/CE, portfolio management and the provision of auxiliary services (services auxiliaries), as defined in paragraph 3 a of article 101, chapter 15 of the 2010 Law.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

## B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

### Art. 5. Share capital.

#### 5.1. Issued share capital

5.1.1. The Company's issued share capital is set at three million, seven hundred and seventeen thousand, nine hundred and fifty euro (EUR 3,717,950.-) consisting of the following shares:

- (a) 140,000 (one hundred and forty thousand) class A shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each;
- (b) 58,000 (fifty-eight thousand) class B shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each;
- (c) 66,912 (sixty-six thousand, nine hundred and twelve) class C shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each;
- (d) 25,088 (twenty-five thousand and eighty-eight) class D shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each; and
- (e) 81,795 (eighty-one thousand, seven hundred and ninety-five) class E shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

5.1.2. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in the Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

5.1.3. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the Board of Directors in article 5.2 of the Articles ("Authorised Share Capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.1.4. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The Board of Directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the Board of Directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders or authorise the Board of Directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.1.5. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

#### 5.2. Authorised Share Capital

5.2.1. The Company's Authorised Share Capital, including the issued share capital, is fixed at seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000.-).

5.2.2. During a period of five (5) years from the date of publication of the Articles or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised Share Capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board of Directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the Authorised Share Capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued, except as otherwise set forth in any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all the shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

5.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4. The Company's Authorised Share Capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares of five different classes, the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares and the class E shares, all having the same par value. All classes of shares shall be identical in all respects.

6.2. The Company may have one or several shareholders.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

#### **Art. 7. Register of shares.**

7.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any Transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.1.3. of the Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the Board of Directors or by any two of its members, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

#### **Art. 9. Transfer of shares.**

##### **9.1. General provisions**

9.1.1. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. They may be Transferred to Third Parties subject to (i) the approval of such Transfer granted to the Transferring shareholder by the Board of Directors, (ii) the restrictions set forth here below, and (iii) any further restrictions which may be agreed in any shareholders agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time.

9.1.2. If the Company's Board of Directors denies a purported Transfer, it shall either (i) propose to the Transferring shareholder that the Company redeem the shares offered for sale to the Third Party at the same purchase price proposed by the Third Party and in accordance with article 6.5. of these Articles, or (ii) procure a different purchaser willing to purchase the shares at the same price as originally proposed by the Third Party. In case of a redemption of shares by the Company, the restrictions set forth in Articles 9.2. and 9.3. below shall not apply.

9.1.3. Any Transfer of shares will become effective towards the Company and Third Parties either through the recording of a declaration of Transfer into the register of shares, signed and dated by the Transferor and the Transferee or their representatives, or upon notification of the Transfer to or upon the acceptance of the Transfer by the Company, pursuant to which any director may record such Transfer in the register of shares.

9.1.4. The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any Transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the Offeror's and the Transferee's consent.

9.1.5. A Transfer of shares made in violation of these Articles or the restrictions imposed by any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time shall be null and void and shall not be recorded in the Company's register of shares.

##### **9.2. Right of first refusal**

###### **9.2.1. General Provisions**

9.2.1.1. If a shareholder (the "Offeror") intends to sell, assign or otherwise Transfer all or part of its shares in the Company (the "Offered Shares") to a Third Party (the "Transfer to Third Parties"), whether in return for payment or gratuitously, the Offeror shall, within five (5) days following the receipt of a binding offer from such Third Party made in good faith and subject only to the conditions the satisfaction of which is mandatory under applicable law (the "Offer"), notify the other shareholders of the Company (the "Other Shareholders" and each an "Other Shareholder") by registered mail with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice"), and each of the Other Shareholders shall have a right of first refusal over the Offered Shares pro rata to its participation in the Company (assuming, for the purpose of the calculation of the number of Offered Shares to which each such Other Shareholder shall be entitled, that the Other Shareholders were the only shareholders of the Company and the shares held by them represented 100% of the Company's share capital) (the "Right of First Refusal").

9.2.1.2. The Transfer Notice shall include (i) the name, nationality, place of business or residence and other data relevant for the identification of the Third Party, (ii) the number of Offered Shares and the percentage of the share capital of the Company represented by them, (iii) the unit and total cash price or other consideration offered by the Third Party for the Offered Shares and the terms of payment, (iv) the proposed Transfer date, (v) any other terms and conditions of the proposed Transfer, and (vi) a copy of the Offer submitted by the Third Party. The Transfer Notice shall be deemed a binding and irrevocable offer to sell the Offered Shares to the Other Shareholders in accordance with the provisions set forth here below.

#### 9.2.2. Exercise of the Right of First Refusal at the Purchase Price per Share specified in the Transfer Notice

9.2.2.1. An Other Shareholder wishing to exercise its Right of First Refusal (the "Purchase Intention") shall within thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice, under penalty of forfeiture, notify the remaining Other Shareholders of its Purchase Intention by registered mail with acknowledgment of receipt (or by express mail provided that receipt is certain). On the expiration of the thirty-day period referred to in the preceding sentence, and in case some but not all of the Other Shareholders have made the notification referred to in this Article 9.2.2.1., the amount of Offered Shares to which the Other Shareholder(s) who have made such notification is/are entitled pursuant to Article 9.2.1.1. above shall be increased pro rata to their participation in the Company, assuming, for the purpose of the calculation of the number of Offered Shares to which each such Other Shareholder shall be entitled, that such Other Shareholder(s) were the only shareholder(s) of the Company and the shares held by them represented 100% of the Company's share capital.

9.2.2.2. Without prejudice to the provisions of Article 9.2.4.1., the Other Shareholders who have made the notification referred to under Article 9.2.2.1. above shall within forty (40) days from receipt of the Transfer Notice jointly inform the Offeror by registered mail with acknowledgment of receipt (the "Notice of Acceptance") of their unconditional and irrevocable decision to exercise the Right of First Refusal on the entire Offered Shares at the price indicated in the Transfer Notice,

9.2.2.3. If within the period referred to in Article 9.2.2.2. above the Other Shareholder or, as appropriate, the Other Shareholders, have not exercised their Right of First Refusal on the entire Offered Shares, the Offeror shall be entitled to Transfer the Offered Shares to the Third Party in accordance with and pursuant to the terms and conditions set forth in the Offer.

#### 9.2.3. Exercise of the Right of First Refusal in other cases

9.2.3.1. If (i) the consideration offered by the Third Party in the Offer is a non-fungible or an otherwise not readily available asset or in case of a gratuitous Transfer, and (ii) the Offeror and the Other Shareholder(s) wishing to exercise its/their Right of First Refusal have not within ten (10) days from the receipt by the Other Shareholders of the Transfer Notice agreed to any specific consideration for the Offered Shares to be purchased by such Other Shareholder(s), the consideration to be paid by each of the Other Shareholders wishing to exercise its Right of First Refusal shall be the fair market value of the Offered Shares as determined by an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) to be agreed between the Offeror and the Other Shareholder(s) wishing to exercise its/their Right of First Refusal (the "Arbitrator") in accordance with the provisions of any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time.

9.2.3.2. The Arbitrator shall determine the fair market value of the Offered Shares as at the date of receipt by the Other Shareholders of the Transfer Notice in accordance with applicable law and any provisions set forth in any shareholders agreement between the shareholders of the Company from time to time, in particular taking into account the assets of the Company, its financial position, profitability and revenue prospects, the value of tangible and intangible assets owned by the Company, its market position and any other circumstances or conditions that are normally taken into account for determining the value of the stock of a company, including - if possible and relevant - the value of other companies in similar industries. The Arbitrator shall have the broadest powers in determining the exercise of the duties conferred on it pursuant to the mandate, subject to compliance with the principle of contradiction. It shall be authorised to request and obtain from the Company, to the fullest extent permitted by applicable law, any and all information and documents necessary or useful for the performance of its mandate. The Arbitrator shall submit its determination of the fair market value of the Offered Shares (the "Estimate") to the Offeror and the Other Shareholder(s) within thirty (30) days from its appointment. The price indicated in the Estimate and determined in accordance with this Article 9.2.3.2 shall be binding on the Offeror and the Other Shareholder(s).

9.2.3.3. Within twenty (20) days from receipt of the Estimate, the Other Shareholder or, as appropriate, the Other Shareholders shall provide written notice to the Offeror of its/their irrevocable and unconditional decision to exercise its/their Right of First Refusal over such number of Offered Shares as determined in accordance with Article 9.2.1.1. or, as applicable, Article 9.2.2.1.

#### 9.2.4. Correction of the Purchase Price indicated in the Transfer Notice

9.2.4.1. If an Other Shareholder or, as appropriate, the Other Shareholders deem(s) that the cash purchase price for the Offered Shares as indicated in the Transfer Notice is excessive, they may decide - on the initiative of at least one of the Other Shareholders - to condition the exercise of the Right of First Refusal over the Offered Shares upon the activation of the procedure set forth in this Article 9.2.4., whereof they shall notify the Offeror by registered mail with acknowledgment of receipt within the delay indicated in Article 9.2.2.2. (the "Notice of Conditional Acceptance"). If the Other Shareholder(s) and the Offeror do not, within ten (10) days from receipt of the Notice of Conditional Acceptance, reach

an agreement on the cash price for the Offered Shares at which the Right of First Refusal shall be exercised, the Offeror and the Other Shareholder or, as appropriate, the Other Shareholders, shall agree on an Arbitrator, to be appointed in accordance with the terms of any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time.

9.2.4.2. The Arbitrator shall determine the fair market value of the Offered Shares in accordance with Article 9.2.3.2. above.

9.2.4.3. The purchase price for the Offered Shares to be Transferred to the Other Shareholder or, as appropriate, the Other Shareholders shall be the lower of the cash price indicated in the Transfer Notice and the fair market value of the Offered Shares determined by the Arbitrator in accordance with Article 9.2.4.2. above.

9.2.4.4. If the fair market value of the Offered Shares determined by the Arbitrator is twenty-five point zero one per cent (25.01%) lower than the cash price offered for the Offered Shares in the Transfer Notice, the Offeror may, within ten (10) days from the receipt (under penalty of forfeiture) of the Estimate, withdraw its offer and decide not to conclude the proposed Transfer by notifying the withdrawal to the Other Shareholder or, as appropriate, to the Other Shareholders by registered mail with acknowledgment of receipt. In this case, the Transfer Notice and all subsequent procedures effected pursuant to this Article 9.2. are deemed not to have occurred and any subsequent Transfer to Third Parties will be subject to the full accomplishment of the procedure set out in this Article 9.2.

#### 9.2.5. Execution of the sale and Transfer of the Offered Shares

In case an Other Shareholder exercises its Right of First Refusal as provided for in this Article 9.2., the Transfer of the ownership of the Offered Shares and the payment of the purchase price shall be effected within thirty (30) days from receipt of the Notice of Acceptance and in accordance with such further terms as may be set forth in any shareholders agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time.

#### 9.2.6. Analogous application of Articles 9.2.1. to 9.2.5.

Articles 9.2.1. to 9.2.5. above shall apply accordingly if a shareholder of the Company wishes to Transfer any option to purchase or subscribe any shares in the Company granted to the relevant shareholder under applicable law or any shareholders agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time to a Third Party.

#### 9.2.7. Exempted Transfers

The provisions of Articles 9.2.1. to 9.2.6. above shall not apply to any Transfer of shares to employees of the Company and/or Quaestio Capital Management SGR pursuant to the implementation of any stock option plans.

### 9.3. Tag-along Right

9.3.1. Without prejudice to the provisions of the preceding Article 9.2., if the Offeror, as such term is defined in Article 9.2. above, intends to Transfer to any Third Party (the "Third Purchaser") shares in the Company representing, in the aggregate, more than twenty percent (20%) of the Company's entire issued share capital (the "Sale Shares"), the Transfer Notice referred to under Article 9.2.1.1. shall, in addition to such indications relating to the Right of First Refusal, contain the indication that the Other Shareholders may exercise a tag-along right in accordance with the provisions of this Article 9.3 (the "Tag-along Right").

9.3.2. Within twenty (20) days from, as applicable (i) the expiration of the delay as provided for, as applicable, in Article 9.2.2.2. or 9.2.3.3., or (ii) the expiration of the delay provided for in Article 9.2.4.2., the Other Shareholders shall have the right, but not the obligation, to sell to the Third Purchaser or to the Other Shareholder(s) who has/have exercised its/their Right of First Refusal (the "Purchasing Shareholders"), a percentage of the shares held by it/them in the Company equal to (or lower than) the percentage the Offered Shares represent of the total shares of the Company held by the Offeror (the "Tag-along Shares"), at the price indicated in the Transfer Notice or at such price as determined in accordance with the provisions of, as applicable, of Article 9.2.3.2. or Article 9.2.4.2.

9.3.3. The Other Shareholder(s) shall notify the Offeror of its/their intention to exercise its/their Tag-along Right by registered mail with acknowledgment of receipt within the delay set forth in the preceding Article 9.2.6.4. (the "Tag-along Request").

9.3.4. In the cases referred to under Article 9.2.3.1. and if the Other Shareholder(s) wishing to exercise its/their Tag-along Right has/have not activated the procedure provided for in Article 9.2.3., the Offeror shall initiate such procedure and ensure that the Third Purchaser purchases, in addition to the Sale Shares, all Tag-along Shares at their fair market value determined in accordance with the provisions of Article 9.2.3.2.

9.3.5. If one or more shareholders have exercised their Tag-along Right in accordance with the provisions of this Article 9.3. and the Third Purchaser or, as appropriate, the Purchasing Shareholder(s) has/have refused to purchase, together with the Sale Shares, also the Tag-along Shares:

(i) in case the Other Shareholders have not exercised their Right of First Refusal, the selling shareholder may at its option (a) decline the Offer of the Third Party, (b) reduce the amount of the Sale Shares to such extent as to allow the Other Shareholder(s) exercising the Tag-along Right to Transfer to the Third Purchaser a number of the shares held by each of them proportional to the reduced amount of Sale Shares;

(ii) in case one or more shareholders have exercised their Right of First Refusal, the Purchasing Shareholder(s) undertake(s) to indemnify each Other Shareholder having exercised its Tag-along Right in accordance with the terms of any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time.



9.3.6. The provisions in this Article 9.3. will not apply in the cases referred to under Article 9.2.4.4.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.**

10.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

10.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 11. Convening general meetings of shareholders.**

11.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the Board of Directors or by the independent auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. The general meeting of shareholders must be convened by the Board of Directors or by the independent auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board of Directors or to the independent auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the Board of Directors or by the independent auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting. 11.2. An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Monday of the month of May at 3 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The Board of Directors or the independent auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.4. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.**

12.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the Board of Directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3. Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these Articles.

12.4. Vote

12.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2. Unless a higher majority is required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.4.3. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.4.4. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.4.5. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.4.6. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 13. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law and save as otherwise provided in Article 14 below, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 14. Specific matters - Shareholder reserved matters.** For the purpose of resolving on the matters set out below and any other specific items which may be determined in any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time, the resolutions relating to such matters shall be adopted by the affirmative vote of a number of shares representing in the aggregate at least eighty-five per cent (85%) of the Company's issued share capital:

(1) the determination or modification of the remuneration paid to directors of the Company, including the determination and modification of the total amount for the remuneration of all directors of the Company, including those with special duties, save where otherwise provided in any shareholders' agreement in effect between the shareholders from time to time;

(2) the increase or reduction of the Company's share capital of any kind in excess of ten percent (10%),

(3) the issuance of new shares in the Company or any other alteration to the capital structure of the Company against contributions in kind, or the issuance of any other debt instruments, relating to the Company;

(4) any transformations, mergers or divisions of the Company;

(5) the issuance by the Company of bonds, including convertible bonds and equity securities;

(6) the dissolution, liquidation, appointment and removal of liquidators and the determination of their compensation;

(7) amendments to the Articles unless such changes are required by law;

(8) any purchase of treasury shares; and

(9) the appointment of independent auditors.

**Art. 15. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the Board of Directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.**

16.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

16.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

16.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two of its members, as the case may be.

## D. Management

**Art. 17. Powers of the Board of Directors.**

17.1. The Company shall be managed by a Board of Directors, who need not be shareholders of the Company.

17.2. The Board of Directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles of association to the general meeting of shareholders.

17.3. In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Board of Directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

17.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 18. Composition of the Board of Directors.** The Board of Directors is composed of at least seven (7) members. There shall be six (6) classes of directors, the class A directors (the “Class A Directors”), the class B directors (the “Class B Directors”), the class C directors (the “Class C Directors”), the class D directors (the “Class D Directors”), the class J directors (the “Class J Directors”) and the class L directors (the “Class L Directors”), which latter shall be Luxembourg residents. The Board of Directors shall at any time be composed of one (1) Class A Director, one (1) Class B Director, one (1) Class C Director, one (1) Class D Director, two (2) Class L Directors and one (1) Class J Director.

The Board of Directors must choose from among its members a chairman of the Board of Directors. It may choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the Board of Directors.

**Art. 19. Election and Removal of directors and Term of the office.**

19.1. The Class A Director, the Class B Director, the Class C Director, the Class D Director, the Class J Director and the Class L Directors, who shall be the only directors of the Company, shall be elected by the general meeting of shareholders from the lists of candidates submitted to the general meeting of shareholders of the Company as follows:

- (1) the Class A Shareholder shall propose a list of candidates for the office of the class A director;
- (2) the Class B Shareholder shall propose a list of candidates for the office of the class B director;
- (3) the Class C Shareholder shall propose a list of candidates for the office of the class C director;
- (4) the Class D Shareholder shall propose a list of candidates for the office of the class D director;
- (5) each shareholder, the Board of Directors and the Class J Director shall have the right to propose any person to be added to the list of candidates for the office of the Class J Director; and
- (6) each shareholder, the Board of Directors and the Class J Director shall have the right to propose any Luxembourg resident persons to be added to the list of candidates for the office of the Class L Directors.

The general meeting of shareholders shall determine the term of office of the members of the Board of Directors, as well as their remuneration, if any..

19.2. If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

19.3. Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. In particular, each of the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, the Class C Shareholder and the Class D Shareholder, shall have the right to propose the removal of a director appointed following its proposal and in accordance with the procedure described under Article 17.2. above and to simultaneously propose a new director in replacement of the director to be removed, and the other shareholders shall vote in favour of such a removal and replacement. A director, who is also a Shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation. In case of a Transfer by either of the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, the Class C Shareholder and the Class D Shareholder of all of the shares held by it in the Company, the Transferring shareholder shall, as soon as practicable, cause to resign or revoke the director appointed following its proposal.

19.4. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 20. Vacancy in the office of a director.**

20.1. If a vacancy in the office of a member of the Board of Directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

20.2. If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the Board of Directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

**Art. 21. Convening meetings of the Board of Directors.**

21.1. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

21.2. Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members



of the Board of Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### **Art. 22. Conduct of meetings of the Board of Directors.**

22.1. The chairman of the Board of Directors shall preside at all meeting of the Board of Directors. In his/her/its absence, the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore.

##### 22.2. Quorum

Save as otherwise provided in these Articles, the Board of Directors can act and deliberate validly only if at least half of its members, including the Class J Director, are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

##### 22.3. Vote

Save as otherwise provided in these Articles, resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board of Directors. The chairman shall not have a casting vote.

22.4. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.5. Any director who participates in a meeting of the Board of Directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board of Directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.6. The Board of Directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Directors which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of Directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

**Art. 23. Specific Matters - Board reserved matters.** For the purpose of resolving on the matters set out below and any other specific items which may be determined in any shareholders' agreement in effect between the shareholders of the Company from time to time, the Board of Directors can act and deliberate validly only if (i) at least five (5) of its members are present or represented at a meeting of the Board of Directors and (ii) the resolutions relating to such matters are adopted by the affirmative vote of the majority of the absolute number of board members plus one board:

(1) the acquisition and/or sale in any form and under any circumstance, and/or rental (either as less or as lessee) of companies, business units and/or business units with a value exceeding two hundred thousand euro (EUR 200,000) and acquisitions and/or disposals, in any form and under any circumstance, participations in other companies for an amount greater than two hundred thousand euro (EUR 200,000);

(2) the purchase, sale, lease, transfer, license or any other disposition concerning property rights and/or enjoyment (including, by way of example and without limitation, acts intended to create any lien) relating to movable property, immovable property, and/or any other tangible and/or intangible asset of the Company, for an amount greater than two hundred thousand euro (EUR 200,000);

(3) the grant, withdrawal or amendment of delegated powers to members of the Board of Directors;

(4) the delegation of powers to exercise voting rights at shareholder meetings of any subsidiaries of the Company and the determination of the instructions for the exercise thereof;

(5) the approval and/or review and/or substantial modification of the business plan even at the consolidated level;

(6) the approval of capital transactions reserved to the Board of Directors by law or by these Articles;

(7) the approval of any retirement plans, stock option plans and profit sharing plans for employees; and

(8) the signing of joint venture agreements with business associations, consortia, corporations or other similar operations that are intended to achieve ventures with Third Parties.

#### **Art. 24. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

24.1. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman of the Board of Directors shall draw minutes of any meeting of the Board of Directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

24.2. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two of its members.

**Art. 25. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the class J director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or by the Class J Director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

## E. Supervision

### Art. 26. Independent auditor(s).

26.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors.

26.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current independent auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

26.3. Any independent auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

26.4. In case of a reduction of the number of independent auditors by death or in another manner by more than a half, the Board of Directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

26.5. The independent auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

26.6. The independent auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

26.7. In case of plurality of independent auditors, they will form a board of independent auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor an independent auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of independent auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the Board of Directors shall apply.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 27. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first (1<sup>st</sup>) January of each year and shall terminate on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of the same year.

### Art. 28. Profits.

28.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

28.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

28.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

28.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these Articles.

### Art. 29. Interim dividends - Share premium.

29.1. Under the terms and conditions provided by law, the Board of Directors may proceed to the payment of interim dividends.

29.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 30 Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 31. Governing law.** These Articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and of the law of 17 December 2010 concerning collective investment funds."

*Third resolution*

The general meeting decided to ratify the co-optation as member of the Company's board of directors of:

Mr. Massimo Paolo Gentili, residing at 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 3 August 2012 and for a term ending on the date of the annual general meeting of the Company to be held in 2014 and to grant him a compensation of twenty thousand Euro (EUR 20,000) per year.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Polaris Investment S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99179, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 mars 2004 numéro 295. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Paul Decker, résidant à Luxembourg, en date du 18 novembre 2011, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 décembre 2011, numéro 3210 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 18h00 heures sous la présidence de M. Sante Jannoni, résidant professionnellement à Luxembourg, au 11B boulevard Joseph II;

Le Président désigne comme secrétaire M. Marco Petronio, résidant professionnellement à Luxembourg, au 11B boulevard Joseph II.

L'assemblée élit Mme Erika Apollonio, résidant professionnellement à Luxembourg, au 11B boulevard Joseph II, comme scrutateur.

L'assemblée étant ainsi constituée, le Président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000) jusqu'à un nouveau montant de trois millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.717.950), par le biais d'une émission de quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze (81.795) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, chacune de ces nouvelles actions étant émise avec une prime de soixante-dix pour cent (70%) et à libérer intégralement en nature par le bien d'un apport de vingt-deux mille deux cent soixante-dix-huit (22.278) actions de Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.p.A. Unipersonale;

2. Refonte complète des statuts de la Société;

3. Ratification de la cooptation de Mr Massimo Paolo Gentili comme membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 3 août 2012 et sa rémunération;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social et les administrateurs étant présente ou représentée à la présente assemblée par procuration et que les actionnaires et les administrateurs déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000) jusqu'à un nouveau montant de trois millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.717.950), par le biais d'une émission de quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze (81.795) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

La totalité des quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze (81.795) nouvelles actions ont été souscrites par Locke S.r.l., a società a responsabilità limitata esistente sous les lois italiennes, ayant son siège social à Milan (Italy), Via del Lauro 14, enregistrée auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro REA no. MI - 1998410 («Locke»),

Dûment représentée à la présente assemblée générale par son administrateur unique Mr. Paolo Pettrignani, résidant à Milan (Italie) Corso Matteotti 10, lui-même représentée par M. Sante Jannoni, prénommé,

à un prix total de souscription de un million trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quinze euros (EUR 1.390.515), dont huit cent dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 817.950) sont alloués au capital social et cinq cent soixante-douze mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 572.565) sont alloués à la prime d'émission;

L'assemblée générale des actionnaires a également approuvé et accepté le paiement des actions nouvellement émises par le biais d'une contribution en nature de vingt-deux mille deux cent soixante-dix-huit (22.278) actions détenues par Locke dans Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.p.A. Unipersonale, une società per azioni unipersonale constituée et existante sous les lois italiennes, ayant son siège social à 20121 Milan (Italie) Via del Lauro, 14, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI-1916336 (les «Actions de Quaestio»).

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur de un million trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quinze euros (EUR 1.390.515) de la totalité des Actions de Quaestio a été produite au notaire soussigné.

La valeur des Actions de Quaestio apportées à la Société a en outre été confirmée dans un rapport daté du 31 octobre 2012 établi par Grant Thornton Lux Audit SA, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales daté du 10 août 1915, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La conclusion de ce rapport était la suivante: «Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, and the allocation to the share premium account».

### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

#### «A. DEFINITIONS

Loi de 2010 a la signification précisée à l'Article 3 des présents Statuts.

Arbitre a la signification précisée à l'Article 9.2.3.1. des présents Statuts.

Article s'entend d'un article des présents Statuts.

Statuts s'entend des présents Statuts.

Capital Social Autorisé a la signification précisée à l'Article 5.1.3. des présents Statuts.

Conseil d'Administration s'entend du conseil d'administration de la Société.

Administrateur de Classe A s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (1) des présents Statuts.

Administrateur de Classe B s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (2) des présents Statuts.

Administrateur de Classe C s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (3) des présents Statuts.

Administrateur de Classe D s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (4) des présents Statuts.

Administrateur de Classe J s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (5) des présents Statuts.

Administrateurs de Classe L s'entend de tout administrateur de la Société proposé et désigné selon les dispositions de l'article 19.1. (6) des présents Statuts.

Actionnaire de Classe A s'entend de tout titulaire d'actions de classe A émises par la Société en temps opportun.

Actionnaire de Classe B s'entend de tout titulaire d'actions de classe B émises par la Société en temps opportun.

Actionnaire de Classe C s'entend de tout titulaire d'actions de classe C émises par la Société en temps opportun.

Actionnaire de Classe D s'entend de tout titulaire d'actions de classe D émises par la Société en temps opportun.

Actionnaire de Classe E s'entend de tout titulaire d'actions de classe E émises par la Société en temps opportun.

Société signifie Polaris Investment S.A.

Estimation a la signification précisée à l'Article 9.2.3.2. des présents Statuts.

Avis d'Acceptation a la signification précisée à l'Article 9.2.2.2. des présents Statuts.

Avis d'Acceptation Conditionnelle a la signification précisée à l'Article 9.2.4.1. des présents Statuts.

Offre a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Actions Offertes a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Offrant a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Autre Actionnaire a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Personne s'entend de toute personne physique ou morale.

Intention d'Achat a la signification précisée à l'Article 9.2.2.1. des présents Statuts.

Actionnaires Acquéreurs a la signification précisée à l'Article 9.3.2. des présents Statuts.

Quaestio Capital Management SGR signifie Quaestio Capital Management Società di Gestione del Risparmio S.P.A. avec siège social Via del Lauro, 14, 20121 Milano (Italie), tel que modifiée de temps en temps, code fiscal 06803880969, participée par la Société.

Droit de Refus Initial a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Actions de Vente a la signification précisée à l'Article 9.3.1. des présents Statuts.

Demande de Tag-along a la signification précisée à l'Article 9.3.3. des présents Statuts.

Droit de Tag-along a la signification précisée à l'Article 9.3.1.1. des présents Statuts.

Actions de Tag-along a la signification précisée à l'Article 9.3.2. des présents Statuts.

Tiers s'entend de toute personne n'ayant pas qualité d'actionnaire de la Société.

Acquéreur Tiers a la signification précisée à l'Article 9.3.1. des présents Statuts.

Cession / Céder, lorsque ce terme est utilisé dans les Statuts sous sa forme nominale ou verbale, s'entend de toute vente ou cession ou acte de cession, également ensemble avec d'autres actifs, même dans le contexte d'une mise en œuvre, ou tout autre échange, à titre onéreux ou gratuit (y compris, à titre d'exemple, un échange, apport à une société, swap, accords de fiducie, contrats fiduciaires, changement de fiduciaire, de fiduciaire ou de société fiduciaire, don, transfert fiduciaire, nantissement, transfert de nue-propriété, constitution ou transfert d'usufruit ou de droits de tiers de tout type, y compris les droits de bénéficiaire, ou d'autres opérations ayant un effet équivalent), ayant pour conséquence, d'une manière directe ou indirecte, le transfert partiel ou intégral de la propriété (y compris les nommées) des actions de la Société ou le transfert ou la création de biens immobiliers (y compris, notamment, des contraintes) afférents auxdites actions en faveur de toute Personne;

Cessionnaire s'entend de la Personne en faveur de laquelle une Cession est effectuée.

Cédant s'entend de la Personne effectuant la Cession.

Notification de Cession a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

Cession en Faveur de Tiers a la signification précisée à l'Article 9.2.1.1. des présents Statuts.

## **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Polaris Investment S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformément aux dispositions de la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée.

Dans le cadre de tout mandat accordé à la Société par les investisseurs, tel que défini au point 3 a) de l'article 101 figurant au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), la Société peut par ailleurs fournir, sur une base discrétionnaire et individualisée, des services de gestion de portefeuille.

D'une manière générale, la Société peut réaliser toutes les transactions qui servent directement ou indirectement son objet et sont considérées utiles ou nécessaire à l'accomplissement de celui-ci, étant entendu que de telles activités ne pourront dépasser aucune restriction précisée au chapitre 15 de la Loi de 2010.

Au sein de l'Union européenne, la Société peut créer des filiales, lesquelles pourront exercer toute activité prévue au chapitre 15 de la Loi de 2010, en particulier, sans que cela ne soit exhaustif, la gestion d'organismes de placement collectif ne tombant pas dans le champ d'application de la directive 2009/65/CE, la gestion de portefeuille ainsi que la prestation de services auxiliaires, tel que défini au point 3 a) de l'article 101 figurant au chapitre 15 de la Loi de 2010.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Cession des actions**

### **Art. 5. Capital social.**

#### **5.1. Capital social émis**

5.1.1. La Société a un capital social émis de trois millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.717.950,-) représenté par les actions suivantes:

- (a) 140.000 (cent quarante mille) actions de classe A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;
- (b) 58.000 (cinquante-huit mille) actions de classe B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;
- (c) 66.912 (soixante-six mille neuf cent douze) actions de classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;
- (d) 25.088 (vingt-cinq mille quatre-vingt-huit) actions de classe D ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune; et
- (e) 81.795 (quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions de classe E ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.1.2. Toutes les actions voteront ensemble et, sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, les titulaires de toute classe d'actions distincte ne seront pas en droit de voter séparément sur tout point.

5.1.3. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 5.2 des présents Statuts («Capital Social Autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.1.4. Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le Conseil d'Administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, sous réserve des modalités et conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.1.5. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

#### **5.2. Capital Social Autorisé**

5.2.1. Le Capital Social Autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-).

5.2.2. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le Capital Social Autorisé conformément au présent article 5.2, le Conseil d'Administration est autorisé par les présents Statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du Capital Social Autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions à émettre, sauf disposition contraire prévue dans tout pacte d'actionnaires susceptible d'être conclu en temps opportun, notamment entre l'ensemble des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent de la Société dûment autorisés à cet effet, ainsi qu'à toute autre personne dûment autorisée, la fonction d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des nouvelles actions représentant en tout ou en partie les sommes de capital constitutives de l'augmentation. Au terme de chaque augmentation du capital souscrit effectuée par le Conseil d'Administration selon les modalités exigées par la loi, le présent article sera, par conséquent, à adapter. Outre le capital social souscrit, un compte réservé à la prime sera établi au niveau de chaque classe d'actions, sur lequel sera versé tout montant de prime versée sur toute action de la classe concernée, en sus de sa valeur nominale.

5.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.



5.2.4. Le Capital Social Autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en actions de cinq classes différentes, à savoir les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D et les actions de classe E, chacune ayant la même valeur nominale. Toutes les classes d'actions sont identiques à tous égards.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3. Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7. Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne peuvent pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, toute Cession les concernant, les dates de celles-ci selon l'article 9.1.3. des Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2. Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et Cession d'actions.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

#### **Art. 9. Cession d'actions.**

##### **9.1. Dispositions générales**

9.1.1. Les actions de la Société sont librement cessibles entre actionnaires existants. Elles peuvent être Cédées à des Tiers, sous réserve (i) de l'approbation de ladite Cession accordée à l'actionnaire Cédant par le Conseil d'Administration, (ii) des restrictions établies ci-après et (iii) de toute autre restriction pouvant être convenue dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

9.1.2. Au cas où le Conseil d'Administration de la Société refuse une prétendue Cession, il devra soit (i) proposer à l'actionnaire Cédant le rachat par la Société des actions offertes en vente au Tiers, au même prix d'achat que celui proposé par le Tiers et conformément aux dispositions de l'article 6.5. des présents Statuts, ou (ii) présenter un acquéreur différent souhaitant acheter les actions au même prix que celui initialement proposé par le Tiers. En cas de rachat d'actions par la Société, les restrictions précisées aux Articles 9.2. et 9.3. ci-après ne trouveront pas à s'appliquer.

9.1.3. Toute Cession d'actions sera opposable à la Société et aux Tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de Cession dans le registre des actions, datée et signée par le Cédant et le Cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la Cession à la Société, ou par l'acceptation de la Cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la Cession dans le registre des actions

9.1.4. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute Cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements de l'Offrant et du Cessionnaire.

9.1.5. Toute Cession d'actions effectuée en violation des Statuts ou des restrictions imposées dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun sera déclarée nulle et non avenue et ne sera pas portée au registre des actions de la Société.

##### **9.2. Droit de refus initial**

###### **9.2.1. Dispositions générales**

9.2.1.1. Au cas où un actionnaire (l'«Offrant») compte vendre, attribuer ou Céder autrement tout ou partie de ses actions de la Société (les «Actions Offertes») à un Tiers (la «Cession en Faveur de Tiers»), que ce soit contre paiement ou à titre gratuit, l'Offrant devra, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception d'une offre contraignante dudit Tiers faite de bonne foi et sous réserve uniquement des conditions devant être satisfaites selon le droit applicable (l'«Offre»), notifier son intention aux autres actionnaires de la Société (les «Autres Actionnaires» et individuellement, un «Autre Actionnaire») par courrier recommandé avec accusé de réception (la «Notification de Cession»), et chacun des Autres Actionnaires disposera d'un droit de refus initial sur les Actions Offertes, au prorata de sa participation dans la Société (en supposant, aux fins du calcul du nombre d'Actions Offertes auxquelles chaque Autre Actionnaire concerné aura droit, que les Autres Actionnaires étaient les seuls actionnaires de la Société et que les actions qu'ils détenaient représentaient 100% du capital social de la Société) (le «Droit de Refus Initial»).

9.2.1.2. La Notification de Cession doit reprendre (i) les nom, nationalité, lieu d'établissement ou résidence ainsi que toute autre information pertinente aux fins de l'identification du Tiers, (ii) le nombre d'Actions Offertes et le pourcentage du capital social de la Société qu'elles représentent, (iii) le prix unitaire et total en espèces ou toute autre contrepartie offert(e) par le Tiers pour les Actions Offertes ainsi que les modalités de paiement, (iv) la date de Cession proposée, (v) tout autre terme et condition relatifs à la Cession proposée, ainsi que (vi) une copie de l'Offre soumise par le Tiers. La Notification de Cession sera considérée comme une offre contraignante et irrévocable de vente des Actions Offertes aux Autres Actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après.

#### 9.2.2. Exercice du Droit de Refus Initial au Prix d'Achat par Action spécifié dans la Notification de Cession

9.2.2.1. Tout Autre Actionnaire souhaitant exercer son Droit de Refus Initial (l'«Intention d'Achat») devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la Notification de Cession, sous peine de déchéance, notifier les Autres Actionnaires restants de son Intention d'Achat par courrier recommandé avec accusé de réception (ou par courrier express, pour autant que la réception soit certaine). A l'expiration du délai de trente jours mentionné dans la phrase qui précède et au cas où une partie, et non l'intégralité, des Autres Actionnaires a effectué la notification mentionnée au présent Article 9.2.2.1., le montant des Actions Offertes auxquelles le ou les Autres Actionnaires ayant effectué ladite notification ont droit aux termes de l'Article 9.2.1.1. ci-avant sera augmenté au prorata de leur participation dans la Société, en supposant, aux fins du calcul du nombre d'Actions Offertes auxquelles chaque Autre Actionnaire concerné aura droit, que le ou lesdits Autres Actionnaires étaient les seuls actionnaires de la Société et que les actions qu'ils détenaient représentaient 100% du capital social de la Société).

9.2.2.2. Nonobstant les dispositions de l'Article 9.2.4.1., les Autres Actionnaires ayant effectué la notification mentionnée à l'Article 9.2.2.1. ci-avant devront, dans un délai de quarante (40) jours à compter de la réception de la Notification de Cession, informer conjointement l'Offrant par courrier recommandé avec accusé de réception (l'«Avis d'Acceptation») de leur décision, irrévocable et sans condition, d'exercer le Droit de Refus Initial sur l'intégralité des Actions Offertes au prix indiqué dans la Notification de Cession.

9.2.2.3. Si, au cours du délai mentionné à l'Article 9.2.2.2. ci-avant, l'Autre Actionnaire ou, le cas échéant, les Autres Actionnaires n'ont pas exercé leur Droit de Refus Initial sur l'intégralité des Actions Offertes, l'Offrant sera en droit de Céder les Actions Offertes au Tiers selon les modalités précisées dans l'Offre et conformément à celles-ci.

#### 9.2.3. Exercice du Droit de Refus Initial dans d'autres cas

9.2.3.1. Au cas où (i) la contrepartie offerte par le Tiers dans le cadre de l'Offre constitue un actif non fongible ou autrement susceptible de ne pas être facilement disponible, ou en cas de Cession à titre gratuit, et (ii) l'Offrant et le ou les Autres Actionnaires souhaitant exercer leur Droit de Refus Initial n'ont pas, dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la Notification de Cession par les Autres Actionnaires, convenu d'une contrepartie spécifique pour les Actions Offertes à acquérir par le ou lesdits Autres Actionnaires, la contrepartie à payer par chacun des Autres Actionnaires souhaitant exercer son Droit de Refus Initial correspondra à la juste valeur de marché des Actions Offertes, telle que déterminée par un réviseur d'entreprises agréé, à approuver par l'Offrant et le ou les Autres Actionnaires souhaitant exercer leur Droit de Refus Initial (l'«Arbitre») conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

9.2.3.2. L'Arbitre déterminera la juste valeur de marché des Actions Offertes à la date de réception de la Notification de Cession par les Autres Actionnaires, conformément au droit applicable ainsi qu'à toute disposition prévue dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun, notamment compte tenu des actifs de la Société, de sa situation financière, de sa rentabilité et de ses perspectives de revenus, de la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles détenues par la Société, de sa position sur le marché ainsi que de toute autre circonstance ou condition généralement prise en compte afin de déterminer la valeur des actions d'une société, y compris – si cela est possible et pertinent – la valeur d'autres sociétés dans des industries similaires. L'Arbitre aura les pouvoirs les plus étendus à l'occasion de la détermination de l'exercice des fonctions qui lui ont été conférées selon le mandat, sous réserve du respect du principe de contradiction. Il sera autorisé à demander à la Société et à obtenir de celle-ci, dans toute la mesure permise par le droit applicable, tout renseignement et tout document nécessaires ou utiles à l'exécution de son mandat. L'Arbitre soumettra sa détermination de la juste valeur de marché des Actions Offertes (l'«Estimation») à l'Offrant et au(x) Autre(s) Actionnaire(s) dans un délai de trente (30) jours à compter de sa nomination. Le prix indiqué dans l'Estimation et déterminé conformément aux dispositions du présent Article 9.2.3.2. sera obligatoire pour l'Offrant et le(s) Autre(s) Actionnaire(s).

9.2.3.3. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la réception de l'Estimation, l'Autre Actionnaire ou, le cas échéant, les Autres Actionnaires fourniront à l'Offrant un avis écrit de leur décision, irrévocable et sans condition, d'exercer leur Droit de Refus Initial sur le nombre d'Actions Offertes déterminé selon les dispositions de l'Article 9.2.1.1. ou, le cas échéant, de l'Article 9.2.2.1.

#### 9.2.4. Correction du Prix d'Achat indiqué dans la Notification de Cession

9.2.4.1. Au cas où un Autre Actionnaire ou, le cas échéant, les Autres Actionnaires estiment que le prix d'achat en numéraire des Actions Offertes tel qu'indiqué dans la Notification de Cession est excessif, ceux-ci peuvent décider – à l'initiative d'au moins un des Autres Actionnaires – de conditionner l'exercice du Droit de Refus Initial sur les Actions Offertes à l'activation de la procédure indiquée dans le présent Article 9.2.4., selon laquelle ils adresseront une notification à l'Offrant par courrier recommandé avec accusé de réception au cours de la période indiquée à l'Article 9.2.2.2. (l'«Avis d'Acceptation Conditionnelle»). Si, au cours des dix (10) jours suivant la réception de l'Avis d'Acceptation Conditionnelle, le ou les Autres Actionnaires et l'Offrant ne parviennent pas à un accord sur le prix en numéraire des Actions Offertes auquel le Droit de Refus Initial est exercé, l'Offrant et l'Autre Actionnaire ou, le cas échéant, les Autres Actionnaires, conviendront d'un Arbitre, lequel sera désigné conformément aux modalités de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

9.2.4.2. L'Arbitre déterminera la juste valeur de marché des Actions Offertes conformément aux dispositions de l'Article 9.2.3.2. ci-avant.

9.2.4.3. Le prix d'achat des Actions Offertes à Céder à l'Autre Actionnaire ou, le cas échéant, aux Autres Actionnaires, correspondra à la plus petite des valeurs suivantes: le prix en numéraire indiqué dans la Notification de Cession et la juste valeur de marché des Actions Offertes déterminée par l'Arbitre selon les dispositions de l'Article 9.2.4.2. ci-avant.

9.2.4.4. Au cas où la juste valeur de marché des Actions Offertes déterminée par l'Arbitre est inférieure, à concurrence de vingt-cinq virgule zéro un pour cent (25,01%), au prix en numéraire offert pour les Actions Offertes dans la Notification de Cession, l'Offrant pourra, dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception (sous peine de déchéance) de l'Estimation, retirer son offre et décider de ne pas conclure la Cession proposée en notifiant le retrait à l'Autre Actionnaire ou, le cas échéant, aux Autres Actionnaires par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, il sera considéré que la Notification de Cession ainsi que toutes les procédures subséquentes effectuées selon les dispositions du présent Article 9.2. n'auront pas eu lieu et toute Cession subséquente à des Tiers sera soumise à la réalisation entière de la procédure reprise au présent Article 9.2.

#### 9.2.5. Exécution de la vente et Cession des Actions Offertes

Au cas où un Autre Actionnaire exerce son Droit de Refus Initial tel que prévu au présent Article 9.2., la Cession de la propriété des Actions Offertes et le paiement du prix d'acquisition seront effectués dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'Avis d'Acceptation et conformément à toute autre modalité pouvant être prévue dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

#### 9.2.6. Application analogue des Articles 9.2.1. à 9.2.5.

Les Articles 9.2.1. à 9.2.5. ci-avant trouveront à s'appliquer en conséquence au cas où un actionnaire de la Société souhaite Céder à un Tiers toute option d'achat ou de souscription de toute action de la Société accordée à l'actionnaire concerné selon le droit applicable ou tout pacte d'actionnaire en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

#### 9.2.7. Cessions exemptes

Les dispositions des Articles 9.2.1. à 9.2.6. ci-avant ne trouveront pas à s'appliquer à toute Cession d'actions en faveur des employés de la Société et/ou de Quaestio Capital Management SGR suite à la mise en œuvre de tout plan de stock options.

### 9.3. Droit de Tag-along

9.3.1. Nonobstant les dispositions de l'Article 9.2 ci-avant, si l'Offrant, tel que ce terme est défini à l'Article 9.2. ci-avant, compte procéder à la Cession en faveur de tout Tiers (l'«Acquéreur Tiers») d'actions de la Société représentant, au total, plus de vingt pour cent (20%) de l'ensemble du capital social émis de la Société (les «Actions de Vente»), la Notification de Cession indiquée à l'Article 9.2.1.1. contiendra, en sus des indications relatives au Droit de Refus Initial, la précision que les Autres Actionnaires peuvent exercer un droit de tag-along conformément aux dispositions du présent Article 9.3. (le «Droit de Tag-along»).

9.3.2. Au cours d'une période de vingt (20) jours à compter, le cas échéant, (i) de l'expiration du délai prévu, selon ce qui s'applique, à l'Article 9.2.2.2. ou 9.2.3.3. ou (ii) de l'expiration du délai prévu à l'Article 9.2.4.2., les Autres Actionnaires auront le droit, mais pas l'obligation, de vendre à l'Acquéreur Tiers ou à ou aux Autres Actionnaires ayant exercé leur Droit de Refus Initial (les «Actionnaires Acquéreurs») un pourcentage des actions qu'ils détiennent dans la Société égal (ou inférieur) au pourcentage que les Actions Offertes représentent sur l'ensemble des actions de la Société détenues par l'Offrant (les «Actions de Tag-along»), au prix indiqué dans la Notification de Cession ou à tout prix déterminé selon les dispositions de l'Article 9.2.3.2. ou, le cas échéant, de l'Article 9.2.4.2.

9.3.3. Le ou les Autres Actionnaires notifieront à l'Offrant leur intention d'exercer leur Droit de Tag-along par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai précisé à l'Article 9.2.6.4. ci-avant (la «Demande de Tag-along»).

9.3.4. Dans les cas repris à l'Article 9.2.3.1., et si le ou les Autres Actionnaires souhaitant exercer leur Droit de Tag-along n'ont pas activé la procédure prévue à l'Article 9.2.3., l'Offrant entamera ladite procédure et veillera à ce que l'Acquéreur Tiers achète, outre les Actions de Vente, toutes les Actions de Tag-along à leur juste valeur de marché déterminée conformément aux dispositions de l'Article 9.2.3.2.

9.3.5. Si un ou plusieurs actionnaires ont exercé leur Droit de Tag-along conformément aux dispositions du présent Article 9.3. et l'Acquéreur Tiers ou, le cas échéant, le ou les Actionnaires Acquéreurs ont refusé d'acquérir, ensemble avec les Actions de Vente, les Actions de Tag-along:

(i) au cas où les Autres Actionnaires n'ont pas exercé leur Droit de Refus Initial, l'Actionnaire Vendeur pourra, à sa discrétion, (a) décliner l'Offre du Tiers, (b) réduire le montant des Actions de Vente de manière à permettre au(x) autre(s) Actionnaire(s) exerçant le Droit de Tag-along de Céder à l'Acquéreur Tiers un nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux proportionnel au montant réduit d'Actions de Vente;

(ii) au cas où un ou plusieurs actionnaires ont exercé leur Droit de Refus Initial, le ou les actionnaires acquéreurs s'engagent à indemniser chaque Autre Actionnaire ayant exercé son Droit de Tag-along selon les dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun.

9.3.6. Les dispositions du présent Article 9.3. ne trouveront pas à s'appliquer dans les cas repris à l'Article 9.2.4.4.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

10.2. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à l'«assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'«actionnaire unique».

10.3. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation. L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Conseil d'Administration ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s), en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2. Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier lundi du mois de mai à 15:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.4. Un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Pareille demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

11.5. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

12.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3. Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents Statuts.

12.4. Vote

12.4.1. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

12.4.2. A moins qu'une majorité plus élevée ne soit requise par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.4.3. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.4.4. Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.4.5. Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

12.4.6. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi et sauf disposition contraire à l'Article 14 ci-après, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier appel. Au second appel, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 14. Points spécifiques - Questions réservées aux actionnaires.** Afin de pouvoir délibérer sur les points repris ci-après, ainsi que sur tout autre point spécifique pouvant être déterminé dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun, les résolutions relatives auxdits points seront adoptées par le vote positif d'un nombre d'actions représentant au total au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social émis de la Société:

(1) la détermination ou la modification de la rémunération versée aux administrateurs de la Société, y compris la détermination et la modification du montant total relatif à la rémunération de l'ensemble des administrateurs de la Société, y compris les administrateurs exerçant des fonctions spéciales, sauf disposition contraire dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires en temps opportun;

(2) l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société de toute nature que ce soit, à concurrence de plus de dix pour cent (10%),

(3) l'émission de nouvelles actions de la Société ou toute modification apportée à la structure du capital de la Société suite à des apports en nature, ou l'émission de tout autre titre de créance, en relation avec la Société;

(4) toute transformation, fusion ou scission de la Société;

(5) l'émission par la Société d'obligations, y compris des obligations convertibles et des titres de participation;

(6) la dissolution, liquidation, désignation et révocation de liquidateurs et la fixation de leur rémunération;

(7) toute modification apportée aux Statuts, à moins que de telles modifications ne soient exigées par la loi;

(8) toute acquisition d'actions propres; et

(9) la nomination de réviseurs d'entreprises agréés.

**Art. 15. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le Conseil d'Administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le Conseil d'Administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou



plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

16.1. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

16.2. De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

16.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

17.1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

17.2. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents Statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

17.3. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

17.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 18. Composition du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est composé d'au moins sept (7) membres. Il existe six (6) classes d'administrateurs, à savoir les administrateurs de classe A (les «Administrateurs de Classe A»), les administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B»), les administrateurs de classe C (les «Administrateurs de Classe C»), les administrateurs de classe D (les «Administrateurs de Classe D»), les administrateurs de classe J (les «Administrateurs de Classe J») et les administrateurs de classe L (les «Administrateurs de Classe L»), lesquels Administrateurs de Classe L seront résidents luxembourgeois. Le Conseil d'Administration sera à tout moment composé d'un (1) Administrateur de Classe A, d'un (1) Administrateur de Classe B, d'un (1) Administrateur de Classe C, d'un (1) Administrateur de Classe D, de deux (2) Administrateurs de Classe L et d'un (1) Administrateur de Classe J.

Le Conseil d'Administration doit choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Il peut choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du Conseil d'Administration.

#### **Art. 19. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.**

19.1. L'Administrateur de Classe A, l'Administrateur de Classe B, l'Administrateur de Classe C, l'Administrateur de Classe D, l'Administrateur de Classe J et les Administrateurs de Classe L, lesquels seront les seuls administrateurs de la Société, seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, sur la base des listes de candidats soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme suit:

- (1) l'Actionnaire de Classe A proposera une liste de candidats au poste d'Administrateur de Classe A;
- (2) l'Actionnaire de Classe B proposera une liste de candidats au poste d'Administrateur de Classe B;
- (3) l'Actionnaire de Classe C proposera une liste de candidats au poste d'Administrateur de Classe C;
- (4) l'Actionnaire de Classe D proposera une liste de candidats au poste d'Administrateur de Classe D;
- (5) chaque actionnaire, le Conseil d'Administration et l'Administrateur de Classe J auront le droit de proposer toute personne à inclure sur la liste de candidats au poste d'Administrateur de Classe J; et
- (6) chaque actionnaire, le Conseil d'Administration et l'Administrateur de Classe J auront le droit de proposer toute personne résidant au Luxembourg, qui sera/seront ajoutées sur la liste de candidats aux postes d'Administrateur de Classe L.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le mandat des membres du Conseil d'Administration, ainsi que leur rémunération, le cas échéant.

19.2. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.



19.3. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. En particulier, chaque Actionnaire de Classe A, Actionnaire de Classe B, Actionnaire de Classe C et Actionnaire de Classe D aura le droit de proposer le retrait d'un administrateur désigné suite à sa proposition et conformément à la procédure décrite à l'Article 17.2. ci-avant et de proposer en même temps un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur à révoquer, et les autres actionnaires voteront en faveur des révocation et remplacement en question. Un administrateur étant par ailleurs Actionnaire de la Société ne sera pas exclu du vote portant sur sa propre révocation. En cas de Cession par l'Actionnaire de Classe A, l'Actionnaire de Classe B, l'Actionnaire de Classe C ou l'Actionnaire de Classe D de l'intégralité des actions qu'il détient dans la Société, l'actionnaire Cédant devra, dès que cela sera possible, veiller à ce que l'administrateur désigné suite à sa proposition se retire ou révoquera celui-ci.

19.4. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 20. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

20.1. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

20.2. Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du Conseil d'Administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

#### **Art. 21. Convocation des réunions du Conseil d'Administration.**

21.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

21.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document signé étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 22. Conduite des réunions du Conseil d'Administration.**

22.1. Le président du Conseil d'Administration préside à toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

##### **22.2. Quorum**

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y compris l'Administrateur de Classe J, est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

##### **22.3. Vote**

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

22.4. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

22.5. Tout administrateur qui prend part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

22.6 Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique

ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature. Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

**Art. 23. Points spécifiques - Questions réservées au Conseil d'Administration.** Afin de pouvoir prendre une décision sur les points repris ci-après, ainsi que sur tout autre point spécifique pouvant être déterminé dans tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de la Société en temps opportun, le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si (i) au moins cinq (5) de ses membres sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration et (ii) les résolutions relatives auxdits points sont adoptées par le vote positif de la majorité du nombre absolu de membres du Conseil plus un membre:

(1) l'acquisition et/ou la vente, sous quelque forme et dans quelque circonstance que ce soit, et/ou la location (en tant que bailleur ou locataire) de sociétés, d'entités économiques et/ou d'entités économiques ayant une valeur supérieure à deux cent mille euros (EUR 200.000) ainsi que des acquisitions et/ou cessions, sous quelque forme et dans quelque circonstance que ce soit, des participations dans d'autres sociétés à concurrence d'un montant supérieur à deux cent mille euros (EUR 200.000);

(2) l'acquisition, la vente, bail, transfert, licence ou toute autre cession concernant des droits de propriété et/ou jouissance (y compris, à titre d'exemple et sans que cela ne soit exhaustif, des actes destinés à créer tout privilège) en rapport avec des biens meubles, biens immeubles et/ou toute autre immobilisation corporelle et/ou incorporelle de la Société, à concurrence d'un montant supérieur à deux cent mille euros (EUR 200.000);

(3) l'octroi, le retrait ou la modification de pouvoirs délégués à l'attention de membres du Conseil d'Administration;

(4) la délégation de pouvoirs permettant l'exercice de droits de vote aux assemblées des actionnaires de toute filiale de la Société et la détermination des instructions pour l'exercice de ces droits;

(5) l'approbation et/ou la révision et/ou l'apport de modifications importantes eu égard au plan d'affaires, même au niveau consolidé;

(6) l'approbation d'opérations en capital réservées au Conseil d'Administration aux termes de la loi ou selon les présents Statuts;

(7) l'approbation de tout plan de retraite, plan de stock options et régime de participation aux bénéficiaires en faveur des employés; et

(8) la signature d'accords de partenariat avec des associations professionnelles, consortiums, sociétés ou la conclusion d'autres opérations similaires destinées à collaborer avec des Tiers.

#### **Art. 24. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

24.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président du Conseil d'Administration rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

24.2. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 25. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de l'Administrateur de Classe J, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur de Classe J. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 26. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

26.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

26.2. L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien réviseur d'entreprises agréé ou un réviseur d'entreprises agréé sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

26.3. Tout réviseur d'entreprises agréé peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

26.4. Dans l'hypothèse où le nombre de réviseurs d'entreprises agréés serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil d'Administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

26.5. Les réviseurs d'entreprises agréés ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

26.6. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

26.7. Dans le cas où il existe plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, ceux-ci constituent un conseil des réviseurs d'entreprises agréés, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni réviseur d'entreprises agréé. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du Conseil d'Administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des réviseurs d'entreprises agréés.

## F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 27. Exercice.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

### Art. 28. Bénéfices.

28.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

28.2. Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

28.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

28.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents Statuts.

### Art. 29. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

29.1. Aux conditions et termes prévus par la loi, le Conseil d'Administration pourra procéder à la distribution de dividendes provisoires.

29.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 30. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 31. Loi applicable.** Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales ainsi qu'aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation en tant que membres du conseil d'administration de la Société de:

Mr Massimo Paolo Gentili, demeurant au 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 3 août 2012 et pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014, avec une rémunération annuelle de vingt mille euros (EUR 20.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. JANNONI, M. PETRONIO, E. APOLLONIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 novembre 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012158441/1410.

(120209333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

---

**Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2012*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France) le 06/06/1966, domicilié professionnellement à Hatherley Horsell Park, Woking Surrey GU 214 LY, Grande-Bretagne, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012148896/16.

(120196902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**Gesfim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.673.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 13 novembre 2012*

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son Commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Franco SALA jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014.

L'assemblée décide de mettre un terme au mandat d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS et nomme en remplacement Monsieur Stéphane LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012148984/19.

(120196036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---

**GIP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, den 14. November 2012.

Für GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012148985/13.

(120196143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

---